

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°58-2023-184

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DDETSPP /**

58-2023-09-27-00009 - Arrêté portant agrément à l'association COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT) au titre de l'article L365-3 du Code de la construction et de l'habitation (2 pages) Page 4

58-2023-10-13-00001 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 917467672 MARGUERITE DYNAMIQUE (2 pages) Page 7

## **Direction départementale des finances publiques de la Nièvre /**

58-2023-09-01-00021 - Délégation de signature SGC Nevers (5 pages) Page 10

## **Direction départementale des territoires de la Nièvre /**

58-2023-10-16-00004 - Arrêté portant autorisation d'exercer la pêche de la carpe à toute heure sur l'étang de Fleury-la-Tour, commune de Tintury (2 pages) Page 16

58-2023-10-13-00002 - Arrêté portant autorisation exceptionnelle de capture du poisson à des fins de sauvetage sur le canal latéral à la Loire. (4 pages) Page 19

## **DSDEN 58 /**

58-2023-06-21-00007 - Arrêté portant modification de la carte scolaire dans l'enseignement du premier degré public de la Nièvre pour l'année scolaire 2023 2024 (2 pages) Page 24

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / Bureau des collectivités locales**

58-2023-10-16-00003 - AP modifiant les bureaux de vote et emplacements d'affichage (28 pages) Page 27

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / CABINET-BUREAU DES SECURITES**

58-2023-10-17-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00014 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour la Communauté de communes Bazois Loire Morvan - LUZY (2 pages) Page 56

58-2023-10-17-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00015 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan - Cercy-la-Tour (2 pages) Page 59

58-2023-10-17-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00016 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour la Communauté de communes Bazois Loire Morvan - PREPORCHE (2 pages) Page 62

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PE-ICPE**

58-2023-10-18-00003 - Arrêté préfectoral établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de la Nièvre au titre de l'année 2024 (2 pages) Page 65



DDETSPP

58-2023-09-27-00009

Arrêté portant agrément à l'association  
COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE pour les  
activités d'ingénierie sociale, financière et  
technique (ISFT) au titre de l'article L365-3 du  
Code de la construction et de l'habitation

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**ARRÊTE n°**

**Portant agrément à l'association COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE  
pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT)  
au titre de l'article L365-3 du Code de la construction et de l'habitation**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L365-3 et R365-1-2°, dans sa rédaction issue du décret n°2010-398 du 22 avril 2010 – article 1,

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

Vu le décret n°2014-1300 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » ainsi qu'aux exceptions au délai de deux mois de naissance des décisions implicites sur le fondement du II de l'article 1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret du 27 avril 2023 portant nomination de M. Ludovic PIERRAT, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY, en qualité de Préfet du département de la Nièvre,

Vu l'arrêté préfectoral n°58-2023-08-21-00013 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

Vu le dossier transmis le 11 septembre 2023 par l'Association COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE, dont le siège est sis 120, boulevard Étienne Clémentel – 63100 Clermont-Ferrand, en appui de sa demande d'agrément pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT),

Direction Départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
SITE RAVELIN  
1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX

Considérant qu'au regard des documents fournis à l'appui de la demande d'agrément, l'organisme remplit les conditions fixées à l'article R.365-1-2° du Code de la construction et de l'habitation,

Sur proposition de Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'Association COMPAGNONS BÂTISSEURS AUVERGNE est agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au a) b) c) d) et e) de l'article R365-1-2° du Code de la construction et de l'habitation.

### **Article 2 :**

L'agrément visé à l'article 1<sup>er</sup> vaut habilitation à exercer dans le département de la Nièvre.

### **Article 3 :**

L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable, à compter de la date de signature du présent arrêté. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

### **Article 4 :**

Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

### **Article 6 :**

M. le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre et Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nevers, le 27 SEP. 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT  
*(Signature)*

Direction Départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
SITE RAVELIN  
1, rue du Ravelin BP 54 58020 NEVERS CEDEX

DDETSPP

58-2023-10-13-00001

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 917467672 MARGUERITE DYNAMIQUE

{signataire}



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP917467672**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu la demande de déclaration déposée par l'organisme la MARGUERITE DYNAMIQUE, 16 route du marnant 58250 LA NOCLE MAULAIX, le 13 octobre 2023 ;

**Le préfet de la Nièvre**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la Nièvre, le 13 octobre 2023 par Madame LELEU Sandrine en qualité de dirigeante, pour l'organisme la MARGUERITE DYNAMIQUE dont l'établissement principal est situé 16 route du marnant 58250 LA NOCLE MAULAIX et enregistré sous le N° SAP917467672 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire) ;
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire) ;
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire).

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du travail et L.241-10 du Code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du Code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du Code du travail.

**DDETSPP de la Nièvre – SITE GASPARD**

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations  
11 rue Pierre Emile GASPARD - 58027 Nevers Cedex - Standard : 03 86 60 52 52  
<http://www.nievre.gouv.fr>



Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nevers, le 13 octobre 2023

Par subdélégation  
P/La Directrice, DDETSPP de la Nièvre  
La Cheffe du service IET

  
Brigitte BURDIAT

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

**DDETSPP de la Nièvre – SITE GASPARD**

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations  
11 rue Pierre Emile GASPARD - 58027 Nevers Cedex - Standard : 03 86 60 52 52  
<http://www.nievre.gouv.fr>

Direction départementale des finances  
publiques de la Nièvre

58-2023-09-01-00021

Délégation de signature SGC Nevers

{signataire}

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE NEVERS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NEVERS

12 RUE HENRI BARBUSSE

BP 4

58000 NEVERS

**Alain ANDRIOT**

Nevers, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

**OBJET** : Délégations de signature.

Le Chef de Service Comptable du SGC de NEVERS,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Fixe, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

*Signatures et paraphes*

**M. Jérôme LOUIS**



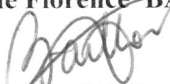
**M. Nicolas SAISSAC**



**Mme Claude SELLIER**



**Mme Florence BAILLON**



**M. Bruno DUC**



**Mme Nadine FAUCOLNIER**

**Mme Brigitte CLAIRE**



**Mme Christine RUBIO**



**Mme Isabelle WATINE**



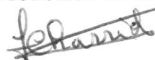
**Mme Karen BAUDE-DORLEANS**



**M. Albert BIKOLIMANA**



**Mme Florence CHARIOT**



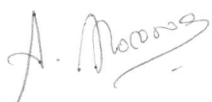
**Mme Raphaëlle GRILLET-SUCHET**



**Mme Magalie LAIVIER**



**Mme Norosoa RASOANARIVO**



*Délégations générales*

◆ **Monsieur Jérôme LOUIS**, Inspecteur des finances publiques, adjoint au chef de service,

◆ **Monsieur Nicolas SAISSAC**, Inspecteur des finances publiques, adjoint au chef de service,

◆ **Madame Claude SELLIER**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au chef de service,

reçoivent procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

◆ **Madame Florence BAILLON**, Contrôleuse principale des finances publiques,

◆ **Monsieur Bruno DUC**, Contrôleur principal des finances publiques,

◆ **Madame Nadine FAUCOLNIER**, Contrôleuse principale des finances publiques,

◆ **Madame Brigitte CLAIRE**, Contrôleuse 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Christien RUBIO**, Contrôleuse 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Isabelle WATINE**, Contrôleuse 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Karen BAUDE-DORLEANS**, Contrôleuse 2ème classe des finances publiques,

◆ **Monsieur Albert BIKOLIMANA**, Contrôleur 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Florence CHARIOT**, Contrôleuse 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Raphaëlle GRILLET-SUCHET**, Contrôleuse 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Magalie LAIVIER**, Contrôleuse 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Norosoa RASOANARIVO**, Contrôleuse 2ème classe des finances publiques,

Mme Béatrice BARRET

Mme Julie BLANCHOT

- ◆ **Madame Béatrice BARRET**, Contrôleuse des finances publiques.
- ◆ **Madame Julie BANCHOT**, Contrôleuse des finances publiques, contractuelle.

reçoivent délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, sans que cette condition soit opposable aux tiers.

Ils reçoivent en outre procuration pour agir en justice et représenter le comptable auprès des mandataires et liquidateurs judiciaires du département de la Nièvre ou des autres départements, pour toutes opérations et en particulier les productions de créances.

Mme Nathalie CHAFFAUT



Mme Karine COCHOT



Mme Marie-Josèphe GAUTHERON



M. Mickaël LEMAY



Mme Leila MENN




M. Frédéric MORAWSKI



Mme Raphaëlle MOULIN



Mme Annie PRUGNE



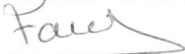
Mme Florence SIMON



Mme Nathalie DORIDOT



Mme Sandrine FARGUE



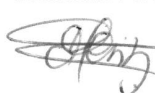
Mme Caroline GIRAUDET



Mme Ketsia MARIE-LUCE



Mme Malaurie PETIT



◆ **Madame Nathalie CHAFFAUT**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Karine COCHOT**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Marie-Josèphe GAUTHERON**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Monsieur Mickaël LEMAY**, Agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Leila MENN**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Monsieur Frédéric MORAWSKI**, Agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Raphaëlle MOULIN**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Annie PRUGNE**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Florence SIMON**, Agente administrative principale de 1ère classe des finances publiques,

◆ **Madame Nathalie DORIDOT**, Agente administrative principale de 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Sandrine FARGUE**, Agente administrative principale de 2ème classe des finances publiques,

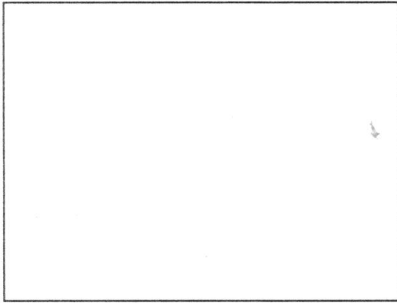
◆ **Madame Caroline GIRAUDET**, Agente administrative principale de 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Ketsia MARIE-LUCE**, Agente administrative principale de 2ème classe des finances publiques,

◆ **Madame Malaurie PETIT**, Agente administrative principale de 2ème classe des finances publiques,

Ces personnes reçoivent délégation à effet **de signer** :

- l'ensemble des **demandes de renseignements et correspondances courantes sur leurs secteurs d'activités** ;
- l'ensemble des **actes de poursuites** portant sur des sommes inférieures à **1 500 euros** ;
- tous les **bordereaux de production** aux représentants des créanciers en matière de procédures collectives ;
- les **mainlevées des actes de poursuites** ;
- les **ordres de paiement** de montant inférieur à **1 500 euros** ;



- les **procès verbaux de vérification de régies** ;
- les **relevés détaillés de dépenses** des collectivités locales dans le cadre de demandes de subventions ;
- les **bons de commandes de tickets** des régisseurs du secteur public local ;
- les **rejets de prélèvements** auprès de la Banque de France ;

Elles reçoivent également délégation à effet de **statuer sur les demandes de délais de paiement**, le délai accordé ne pouvant excéder **6 mois** et porter sur une somme supérieure à **1500 euros**.

Vous trouverez, en regard du nom de chacun de mes mandataires, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Chef de Service  
Comptable du Service de Gestion comptable de NEVERS

Alain ANDRIOT

Direction départementale des territoires de la  
Nièvre

58-2023-10-16-00004

Arrêté portant autorisation d'exercer la pêche  
de la carpe à toute heure sur l'étang de  
Fleury-la-Tour, commune de Tintury

{signataire}





**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service eau, forêt et biodiversité

**ARRÊTÉ**  
**Portant autorisation d'exercer la pêche de la carpe à toute heure**  
**sur l'étang de Fleury-la-Tour, commune de TINTURY**

Le préfet de la Nièvre  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles R.436-14 et R.541-76.

**VU** l'arrêté réglementaire permanent n° 58-2021-11-29-0004 du 29 novembre 2021 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Nièvre.

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre.

**VU** l'arrêté n° 58-2023-08-21-00015 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires de la Nièvre.

**VU** l'arrêté n° 58-2023-08-23-00004 du 23 août 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Nièvre.

**VU** la demande présentée par Madame Marie-France GUENY, en date du 18 septembre 2023.

**VU** l'absence d'observation de l'office français de la biodiversité.

**SUR** proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

Madame GUENY est autorisée à faire pratiquer la pêche de la carpe, à toute heure, du **1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2024** sur l'étang de Fleury la Tour à TINTURY.

**Article 2 :**

Le bénéficiaire est tenu de mettre en place des panneaux délimitant le parcours autorisé.

**Article 3 :**

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 71 71 71 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr

L'utilisation d'embarcations ou de dispositifs radiocommandés pour déposer les lignes est interdite. Seule la pêche à partir de la rive est autorisée. La dépose des montages ne doit se faire que par lancer à l'aide de cannes à partir du bord.

**Article 4 :**

Durant les heures de pêche de nuit, seules la bouillette et les esches d'origine végétale sont autorisées.

**Article 5 :**

Durant les heures de pêche de nuit, aucune carpe capturée par les pêcheurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée (article R.436-14-5° du code de l'environnement).

**Article 6 :**

Il est interdit, pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm (article L.436-16-II du code de l'environnement).

**Article 7 :**

L'étang de Fleury La Tour est classé « eaux libres ». Le gestionnaire de l'étang est tenu d'informer chaque pêcheur de l'obligation de respecter la réglementation générale de la pêche et notamment d'être muni d'une carte d'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique sur laquelle est collée la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA) de l'année en cours.

**Article 8 :**

M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre,  
M. le Maire de la commune de TINTURY,  
M. le Directeur départemental des territoires,  
M. le Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de la Nièvre,  
M. le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité,  
Madame Marie-France GUENY,

ainsi que tous les agents assermentés ou commissionnés pour la police de la pêche en eau douce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le 16 octobre 2023  
Pour le Directeur et par délégation,  
Le chef du service eau, forêt et biodiversité,

Mathieu DOURTHE



Direction départementale des territoires de la  
Nièvre

58-2023-10-13-00002

Arrêté portant autorisation exceptionnelle de  
capture du poisson à des fins de sauvetage sur le  
canal latéral à la Loire.

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service eau, forêt, biodiversité

**ARRÊTÉ N°**

**Portant autorisation exceptionnelle de capture du poisson à des fins de sauvetage  
sur le canal latéral à la Loire**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le Préfet de l'Allier  
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.430-1, L.432-10, L.432-12 et L.436-9.

**VU** la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, et notamment son article 1<sup>er</sup>.

**VU** le décret n° 97-787 du 31 juillet 1997 fixant les conditions de délivrance des autorisations prévues par l'article L.436-9 du code de l'environnement sus-visé.

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre.

**VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH en qualité de préfète de l'Allier.

**VU** l'arrêté n° 58-2023-08-21-00015 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires de la Nièvre.

**VU** l'arrêté n° 58-2023-08-23-00004 du 23 août 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Nièvre.

**VU** l'arrêté n° 58-2023-03-13-0002 du 13 mars 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires, en matière de police de l'eau, de la navigation, de la pêche et de la gestion du domaine public fluvial hors du département de la Nièvre.

**VU** la période de chômage effectuée sur le canal latéral à la Loire.

**VU** la demande formulée par VNF, Unité territoriale d'itinéraire Val-de-Loire, CEMI DECIZE, en date du 21 septembre 2023.

**VU** l'avis de l'Office français de la biodiversité, service départemental de la Nièvre, en date du 21 septembre 2023.

**VU** l'avis de l'Office français de la biodiversité, service départemental de l'Allier, en date du 28 septembre 2023.

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

**VU** l'absence d'observation de la Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

**CONSIDERANT** que le sauvetage du poisson présent dans le canal latéral à la Loire est rendu nécessaire par l'obligation de réaliser des travaux sur celui-ci.

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er : Localisation des pêches**

Des pêches de sauvegarde seront réalisées

- sur le Canal latéral à la Loire :

\* bief n° 14, bief de la Motte, communes de COSSAYE (58) et DECIZE (58),

\* bief n° 19, bief du clos du May, communes de BEAULON (03) et GARNAT(03).

### **Article 2 : Bénéficiaire de l'opération**

Voies Navigables de France, CEMI Decize, représenté par Monsieur Joseph DE CAMPOS, chef du CEMI Decize, domicilié La Jonction, 58300 DECIZE.

### **Article 3 : Objet**

Capture en vue de la sauvegarde et du transport du poisson menacé de périr consécutivement à l'abaissement du niveau d'eau dans le bief du Canal latéral à la Loire, sur le département de la Nièvre du fait de la mise en chômage des canaux effectuée par Voies Navigables de France, UTI Val-de-Loire.

### **Article 4 : Exécution matérielle de la pêche**

Les pêches de sauvegarde seront réalisées, sous la responsabilité de Voies Navigables de France, UTI Val-de-Loire, par :

- Monsieur Jérôme DERANGÈRE, domicilié 5, rue du Tilleul, 58150 SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN, pour les pêches réalisées dans le département de la Nièvre,

- la Fédération de Pêche de l'Allier, domiciliée 8 rue de la ronde , 03500 SAINT-POURCAIN-SIOULE, pour les pêches réalisées dans le département de l'Allier,

dans les conditions et sous les réserves du présent arrêté.

### **Article 5 : Validité**

Le présent arrêté est valable de 13 novembre 2023 au 25 février 2024. Il sera prolongé si les conditions hydrologiques et climatologiques l'exigent.

### **Article 6 : Moyens de capture autorisés**

Sont autorisés à titre **exceptionnel** : le ramassage du poisson à la main (grosses pièces), les procédés utilisant l'électricité, l'épuisette, le filet, l'utilisation d'une embarcation et tout autre moyen qui semblerait adapté et non susceptible de générer des nuisances au milieu naturel et aux espèces piscicoles à l'exclusion de produits soporifiques, chimiques, de drogues et poisons.

## **Article 7 :**

### **A- Modalités d'exécution**

La sauvegarde du poisson à des fins autres que sanitaires et préventives ne sera pas autorisée. En cas de mortalité, les poissons morts seront ramassés puis stockés dans des sacs étanches et hermétiquement fermés avant enlèvement par le service d'équarrissage.

En cas de nécessité de transporter les poissons capturés, le transport doit être réalisé dans de bonnes conditions et l'utilisation de cuves d'eau avec un système d'oxygénation doit être prévu.

Il appartiendra au pétitionnaire d'établir un procès-verbal de destination du poisson indiquant en outre les espèces et quantités capturées.

### **B- Destination du poisson capturé**

Les poissons vivants et en bon état sanitaire devront être remis à l'eau prioritairement sur les biefs du canal non vidés situés à proximité immédiate et dont la gestion piscicole est assurée par la même AAPPMA.

## **Article 8 : Destruction des espèces indésirables**

Les espèces appartenant à la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, au sens de l'article R.432-5 du code de l'environnement, et en particulier les « poissons-chats », les « écrevisses américaines » et « perches-soleil » devront être éliminées par le service d'équarrissage.

Les espèces exotiques envahissantes, prévues par les articles L.411-5 à L.411-10 du code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 14 février 2018, et en particulier le *Pseudorasbora parva*, devront être systématiquement détruites (hors d'eau).

Le transport de ces espèces en containers fermés jusqu'au site d'élimination est possible.

## **Article 9 : Présentation de l'autorisation**

Lors des opérations de capture et de transport, le bénéficiaire ou la personne en charge de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de l'autorisation qui sera délivrée et est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche et des milieux aquatiques. Cette autorisation est incessible.

## **Article 10 : Intervention du service compétent en matière de police de la pêche**

Dans le cas où les conditions de pêche ne permettraient pas la récupération du poisson dans des conditions satisfaisantes, selon l'avis qui pourrait être formulé par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou par ceux du service de police de l'eau, Voies Navigables de France, UTI Val-de-Loire, CEMI Dezice, devra prendre à ses frais toute autre mesure visant à préserver les espèces piscicoles menacées de périr, notamment par pêche électrique par un prestataire habilité.

Dans la mesure où aucun opérateur compétent et autorisé ne pourrait réaliser la pêche de sauvegarde jugée nécessaire, le bénéficiaire de la présente autorisation devra suspendre les travaux et rétablir une alimentation en eau suffisante pour la survie des espèces piscicoles, sur les secteurs considérés.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire du paiement d'une indemnité en cas de mortalités piscicoles dues aux opérations de mise en chômage des canaux ou de pêche de sauvegarde.

## **Article 11 :**

Les interventions envisagées devront être portées par V.N.F à la connaissance du Directeur départemental des territoires de la Nièvre, de l'OFB de la Nièvre et de l'Allier, de la Fédération de Pêche de la Nièvre et de l'Allier ainsi que de l'AAPPMA locataire du droit de pêche sur le(s) lot(s) concernés, au moins une semaine à l'avance.

Dans un délai d'un mois après exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser au Directeur départemental des territoires, à l'OFB, services départementaux de la Nièvre et de l'Allier et aux Fédérations de Pêche de la Nièvre et de l'Allier, un compte rendu précisant les résultats des captures.

Dans un délai de six mois après expiration de l'autorisation, un rapport de synthèse indiquant les opérations réalisées, les lieux, dates et objets sera adressé au Directeur départemental des territoires du département de la Nièvre. Une copie de ce rapport de synthèse sera adressée au délégué régional de l'Office français de la biodiversité.

#### **Article 12 : Voies et recours**

Les dispositions du présent arrêté peuvent être déférées au Tribunal Administratif territorialement compétent par toute personne intéressée par le projet, c'est-à-dire ayant un intérêt pour agir, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification du dit acte ou de sa publication collective.

Le recours peut être déposé devant le tribunal administratif via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 13 : Exécution**

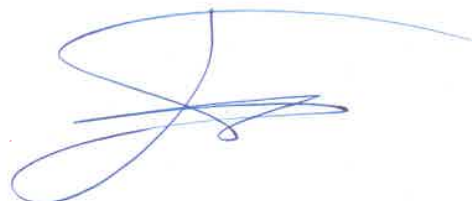
M. le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,  
M. le Directeur départemental des territoires,  
M. le Directeur de Voies Navigables de France,  
M. le Chef de Unité territoriale d'itinéraire Val de Loire,  
M. le Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie, département de la Nièvre,  
M. le Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie, département de l'Allier,  
M. le Président de la Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre,  
M. le Président de la Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Allier,  
M. le Chef de service de l'Office français de la biodiversité, service départemental de la Nièvre,  
M. le Chef de service de l'Office français de la biodiversité, service départemental de l'Allier,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera affichée dans les écluses concernées par les soins du demandeur.

NEVERS, le 13 octobre 2023  
Pour le Directeur départemental,  
Le chef du service eau, forêt, biodiversité

Mathieu DOURTHE



DSDEN 58

58-2023-06-21-00007

Arrêté portant modification de la carte scolaire  
dans l'enseignement du premier degré public de  
la Nièvre pour l'année scolaire 2023 2024

{signataire}



Référence de l'arrêté :  
Arr. n° CS-2023-03

## **ARRÊTÉ**

### **Portant modification de la carte scolaire dans l'enseignement du premier degré public de la Nièvre pour l'année scolaire 2023-2024**

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale,  
Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Nièvre

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L211-1, D211-9 et R235-11, R222-19-3,
- Vu** la loi n°83-653 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- Vu** le décret 2021-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu** la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire dans le premier degré,
- Vu** l'avis du Comité Social d'Administration Académique réuni le 2 février 2023,
- Vu** la consultation des maires concernés,
- Vu** le Comité Social d'Administration Spécial Départemental réuni le 1<sup>er</sup> mars 2023, date de repli suite à l'absence de quorum,
- Vu** le Conseil Départemental de l'Éducation nationale réuni le 15 mars 2023, date de repli suite à l'absence de quorum,
- Vu** le Comité Social d'Administration Spécial Départemental réuni le 31 mars 2023,
- Vu** le Conseil Départemental de l'Éducation nationale réuni le 21 juin 2023,
- Vu** la restitution de seize postes pour la rentrée 2023,

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1 : une modification des horaires pour les écoles désignées ci-après à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 est accordée:

Sigle école	commune-dénomination école	RNE école	Circo	RPI Code	RPI Libellé court	Lundi				Mardi				Jeudi				Vendredi			
						9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30
E.E.PU	VANDESSE	0580944L	CCNM	RPI CCNM 08	REMILLY - VANDESSE	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30
E.E.PU	TRACY-SUR-LOIRE	0580471X	CVL			CLASSE CP-CE1															
						8:40	12:10	13:40	16:10	8:40	12:10	13:40	16:10	8:40	12:10	13:40	16:10	8:40	12:10	13:40	16:10
						CLASSES MATERNELLE / CE2 CM1-CM2															
E.E.PU	VARZY	0580302N	CVL			CLASSE MATERNELLE															
						8:30	11:50	13:20	16:00	8:30	11:50	13:20	16:00	8:30	11:50	13:20	16:00	8:30	11:50	13:20	16:00
						CLASSE ÉLÉMENTAIRE															
E.E.PU	ALLIGNY-COSNE	0580383B	CVL	RPI CVL 01	ALLIGNY-COSNE - SAINT LOUP - SAINT VERAÏN	8:55	11:55	13:35	16:35	8:55	11:55	13:35	16:35	8:55	11:55	13:35	16:35	8:55	11:55	13:35	16:35

Nevers, le 21 juin 2023,

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

Pascale NIQUET-PETIPAS



PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-16-00003

AP modifiant les bureaux de vote et  
emplacements d'affichage

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales

bureau des collectivités locales, des élections  
et des activités réglementées  
Tél : 03 86 60 71.30  
mél : [elections@nievre.pref.gouv.fr](mailto:elections@nievre.pref.gouv.fr)

**Arrêté 58-2023-10-16-00003**  
**Modifiant l'arrêté 58-2023-08-31-00003 du 31 août 2023 instituant les bureaux de vote et les emplacements d'affichage dans les communes du département de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral, notamment l'article R. 40 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**Vu** la circulaire ministérielle INT/A/2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**Vu** l'arrêté du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Ludovic Pierrat, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

**Vu** l'arrêté 58-2023-08-31-00003 du 31 août 2023 instituant les bureaux de vote et les emplacements d'affichage dans les communes du département de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** les demandes de modification des bureaux de vote et emplacement d'affichage reçues de certaines communes du département ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général :

## ARRETE

**Article 1er :** Les nombres et lieux d'implantation des bureaux de vote ainsi que des bureaux centralisateurs, des communes du département de la Nièvre sont fixés tel qu'indiqué en annexe 1 du présent arrêté.

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)

**Article 2 :** Les bureaux de vote ainsi déterminés serviront pour toutes les élections politiques susceptibles d'être organisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

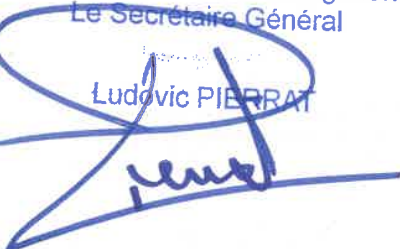
**Article 3 :** Les emplacements d'affichage pour les élections politiques sont fixés, pour les communes du département de la Nièvre, tel qu'indiqué en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, les sous-préfètes, ainsi que les maires des communes du département de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nevers, le 16 OCT. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Ludovic PIERRAT



INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE  
A COMPTER DU 1er JANVIER 2024

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
ACHUN	Château Chinon	1	2	1	Mairie - rez de chaussée	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
ALLIGNY-COSNE	Cosne Cours Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	4 route de Saint Amand	Bureau n°0001 - Mairie - Place du Docteur J. Huyghe des Etages - Cosne Cours Sur Loire
ALLIGNY-EN-MORVAN	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
ALLUY	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
AMAZY	Clamecy	2	2	1	Mairie	1 place de la Mairie	Bureau n°0001 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
ANLEZY	Guéigny	3	1	1	Salle du conseil municipal	16 Rue des Ecoles	Bureau n°0001 - Mairie - Salle du Conseil Municipal - Grande Rue - Guéigny
ANNAY	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie	Le Bourg	Salle des fêtes - Place de la République - Pouilly Sur Loire
ANTHIEU	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°0001 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
ARBOURSE	La Charité Sur Loire	4	2	1	Mairie	4 Grande Rue - Le Bourg	Bureau n°0001 - Salle des fêtes - 40 Rue Sainte Anne - La Charité Sur Loire
ARLEUF	Château Chinon	1	2	1	Salle du Conseil Municipal	56 Route Du Haut Morvan	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
ARMES	Clamecy	2	2	1	Salle des fêtes	2 rue Claude Tillier	Bureau n°0001 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
ARQUIAN	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	6 route de Lavau	Salle des fêtes - Place de la République - Pouilly Sur Loire
ARTHEL	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°0001 - Salle des fêtes - 40 Rue Sainte Anne - La Charité Sur Loire
ARZEMBOUY	La Charité Sur Loire	4	2	1	Mairie	2 rue des Mariés	Bureau n°0001 - Salle des fêtes - 40 Rue Sainte Anne - La Charité Sur Loire
ASNAN	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Place Saint Jean	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
ASNOIS	Clamecy	2	2	1	Mairie - salle des mariages	5 rue du Château	Bureau n°1 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
AUNAY-EN-BAZOIS	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
AUTHIOU	Corbigny	2	2	1	Mairie - Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
AVREE	Luzy	1	2	1	Mairie - salle du conseil	Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
AVRIL-SUR-LOIRE	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle communale	Place de la Mairie	Bureau n°1 - salle des fêtes - 27 avenue du 8 mai - Saint Pierre Le Moutier
AZY-LE-VIF	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie - salle municipale- rez de chaussée	CD 195 - route de Chantenay	Bureau n°1 - salle des fêtes - 27 avenue du 8 mai - Saint Pierre Le Moutier
BAZOUCHES	Corbigny	2	2	1	Mairie - rez de chaussée	2 place de la Mairie	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
BAZOLLIS	Guéigny	1	2	1	Mairie - Salle du conseil	1 Place André Cornu	Bureau n°1 - Mairie - Salle du Conseil Municipal - Grande Rue - Guéigny
BEARD	Imphy	3	2	1	Mairie - salle communale	Le Bourg	Bureau n°2 - Grande salle des fêtes - Rue Paul Vaillant Couturier - Imphy
BEAULIEU	Corbigny	2	2	1	Salle de convivialité	4 Rue de la Chapelle - Lieu dit Michaugues	Bureau n°0001 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
BEAUMONT-LA-FERRIERE	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
BEAUMONT-SARDOLLES	Guérisny	3	1	1	Mairie	Place de l'Abbé Bonnard	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
BEUVRON	Corbigny	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
BICHES	Château Chinon	1	2	1	Mairie – salle communale	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
BILLY-CHEVANNES	Guérisny	3	1	1	Salle des fêtes	Rue Robert Guéniy	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
BILLY-SUR-OISY	Clamecy	2	2	1	salle de la mairie	1 rue de la porte de Billy	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
BITRY	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Bâtiment de la Mairie – Ancienne salle de classe	11 Route de Saint Véraïn le Bourg	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
BLISMES	Château Chinon	1	2	1	Salle communale	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
BONA	Guérisny	3	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
BOUHY	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Mairie – salle du Conseil	8 Rue de la Puisaye	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
BRASSY	Corbigny	2	2	1	Bibliothèque	30 Rue Saint Gervais	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
BREUGNON	Clamecy	2	2	1	Mairie – Salle communale	58 rue du Bourg	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
BREVES	Clamecy	2	2	1	Mairie	Place de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
BRINAY	Château Chinon	1	2	1	Salle multifonctions	3 Place de l'Amitié	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
BRINON-SUR-BEUVRON	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	10 rue Commandant Victor Guerreau	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
BULCY	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie	7 route du Camp Américain	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
BUSSY-LA-PESLE	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes – rez de chaussée	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CERCY-LA-TOUR	Luzy	1	2	2	n°1 – Salle du Conseil – Mairie n°2 – Salle des réunions -Mairie	place d'Aligre place d'Aligre	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
CERVON	Corbigny	2	2	1	Mairie – salle du conseil municipal	6 Rue Jehan Faulquier	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CESSY-LES-BOIS	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Mairie	1 Route de Bondieuse	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
CHALLAUX	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHALLEMENT	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes – rez de chaussée	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHALLUY	Nevers 3	3	1	1	Mairie	4 Rue du 19 mars 1962	Bureau n°1 – Palais Ducal – Salle Fernand Chalandre – Nevers
CHAMPALLEMENT	Corbigny	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHAMPLEMY	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des Fêtes Saint Jean Bosco	3 Grande Rue	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
CHAMPLIN	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle du conseil municipal	22 Route de Brinon	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
CHAMPVERT	Decize	3	2	1	Centre Culturel Guy Lacroûte	Le Bourg	Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
CHAMPVOUX	La Charité Sur Loire	4	1	1	salle des fêtes Jean Bailly	12 route de La Charité – le Grand Soury	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
CHANTENAY-ST-IMBERT	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	7 rue des Ecoles	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
CHARRIN	Luzy	1	2	1	Mairie	1 Bis Rue de la Mairie	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
CHASNAY	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	2 Place de la Mairie	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
CHATEAU-CHINON CAMPAGNE	Château Chinon	1	2	1	Mairie – Salle du Conseil Municipal	1 Rue Gambetta	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CHATEAU-CHINON VILLE	Château Chinon	1	2	1	Salle du conseil	Place François Mitterrand	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	1 place Colonel Roche	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
CHATILLON-EN-BAZOIS	Château Chinon	1	2	1	MJC	Place Pierre Saury	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CHATIN	Château Chinon	1	2	1	Salle communale	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CHAULGNES	La Charité Sur Loire	4	1	1	Mairie	Place des Résistants	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
CHAUMARD	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CHAUMOT	Corbigny	2	2	1	Mairie	2 Place de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHAZEUIL	Corbigny	2	2	1	Mairie – salle du conseil municipal rez de chaussée	Place de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHEVANNES-CHANGY	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Place de l'Eglise	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHEVENON	Saint Pierre Le Moutier	3	1	1	Mairie	3 Rue des Ecoles	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
CHEVROCHES	Clamecy	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
CHIDDES	Luzy	1	2	1	Mairie	12, Place de l'église	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
CHITRY-LES-MINES	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	6 rue de Mairigny Sur Yonne - Rez de Chaussée	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CHOUIGNY	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CIEZ	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	9 rue de Bouhy	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
CIZELY	Guérisny	3	1	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
CLAMECY	Clamecy	2	2	2	n°1 – Salle polyvalente n°2 – Salle polyvalente	Boulevard Misset	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
COLMERY	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Mairie	Le Bourg	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
CORANCY	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
CORBIGNY	Corbigny	2	2	1	Mairie – bureau du maire	Place de l'Hôtel de Ville	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CORVOL D'EMBERNARD	Corbigny	2	2	1	Mairie	Rue de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	Clamecy	2	2	1	Salle de la Mairie	6 rue Jules Bègue	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
COSNE COURS SUR LOIRE	Cosne Cours Sur Loire	4	1	7	n°1 – Mairie	Place du Docteur J. Huyghues Des Etages	Bureau n°1 – Mairie – Place du Docteur J. Huyghues des Etages – Cosne Cours Sur Loire
					n°2 – Ecole Paul Doumer	Rue Lamartine	
					n°3 – Ecole Paul Bert	Rue Paul Bert	
					n°4 – Groupe scolaire Franc Nohain	Rue Colonel Rabier	
					n°5 – Groupe scolaire Pierre Marie Curie	Place Pierre et Marie Curie	
					n°6 – Salle des fêtes de Villechaud	Rue de la Côte aux Merles	
					n°7 – Salle des fêtes de Cours	Bourg de Cours	



COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
COSSAYE	Decize	3	2	1	Salle polyvalente	16 route de Decize	Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
COULANGES-LES-NEVERS	Nevers 1	3	1	3	N°1 – Mairie – salle des Associations	Avenue du 8 mai 1945	Bureau n°1 – Palais Duval – salle Fernand Chalandre – Nevers
					N°2 – Groupe scolaire des Saulles – Salle plurifonctionnelle	Rue des Hatées	
COULOUTRE	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle communale	Boulevard Beaurenard	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
					Mairie-Salle des fêtes	6 route d'Entrains Sur Nohain	
COURCELLES	Clamecy	2	2	1	Mairie-Salle des fêtes	22, Route des écoles	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
CRUX-LA-VILLE	Guéigny	3	2	1	Salle des fêtes	6 place de la Mémoire	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guéigny
CUNCY-LES-VARZY	Clamecy	2	2	1	Mairie	2 Route de la Grange Rouge	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle bleue bâtiment de la Mairie	Le Bourg	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
					N°1 – Hôtel de Ville – <i>salle des pas perdus</i>	32 rue de la République	
					N°2 – Ecole Saint Privé Cassin	Avenue de Verdun	
DECIZE	Decize	3	2	4	N°3 - Ecole Faubourg d'Allier Saint Just	Route d'Avril	Bureau n°1 – Hôtel de ville -salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
					N°4 – Ecole Faubourg d'Allier Saint Just	Route d'Avril	
DEVAY	Decize	3	2	1	Mairie Salle du Conseil	10, Rue des Sarrasins	Bureau n°1 – Hôtel de ville -salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
DIENNES-AUBIGNY	Guéigny	3	1	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guéigny
DIROL	Clamecy	2	2	1	Mairie	35 Grande Rue	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
DOMMARTIN	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie- salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
DOMPIERRE-SUR-NIEVRE	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
DONZY	Pouilly Sur Loire	4	2	2	N°1 – Ecole primaire de Donzy	30 rue du Général Lederc	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
					N°2 – Ancienne école – la Grande Brosse	La Grande Brosse	
DORNECY	Clamecy	2	2	1	Mairie	1 rue Marié Davy	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
DORNES	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	Place du 19 mars 1962	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
DRUY-PARIGNY	Imphy	3	2	1	Mairie	1 place de l'Eglise	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
DUN-LES-PLACES	Corbigny	2	2	1	Mairie	Rue du 26 juin 1944	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
DUN-SUR-GRANDRY	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie- salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
EMPURY	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	20 Route de la Brinjame	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
ENTRAINS-SUR-NOHAIN	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle des mariages	2 place de l'Hôtel de Ville	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
EPIRY	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	le bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
FACHIN	Château Chinon	1	2	1	Mairie	12 route de Chalençon	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
FERTREVE	Guéigny	3	1	1	Mairie – salle communale	1 Place de Courvol	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guéigny
FLETY	Luzy	1	2	1	Salle des Fêtes communale	Place de la Mairie	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
FLURY-SUR-LOIRE	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle communale	3 Place Flora	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
FLEZ-CUZY	Clamecy	2	2	1	Mairie	1 Place de l'Église	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
					N°1 – Salle des associations – Espace Marie Curie		
FOURCHAMBAULT	Fourchambault	3	1	4	N°2 – Salle des associations – Espace Marie Curie	Place de la République	Bureau N°1 – Salle des associations – Espace Marie Curie – Fourchambault
					N°3 – Salle des associations – Espace Marie Curie		
					N°4 – Salle des associations – Espace Marie Curie		
FOURS	Luzy	1	2	1	Mairie	15 Route de Decize	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
FRASNAY-REIGNY	Guéigny	3	1	1	Salle communale	1 Place du 12 juin 1861	Bureau n°1 - mairie – salle du conseil municipal – Grande Rue – Guéigny
GACOGNE	Corbigny	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
GARCHIZY	Fourchambault	3	1	3	N°1- Gymnase de l'espace loisirs Pierre Girard	1755 avenue de la Paix	Bureau N°1 – Salle des associations – Espace Marie Curie – Fourchambault
					N°2- Gymnase de l'espace loisirs Pierre Girard		
					N°3- Gymnase de l'espace loisirs Pierre Girard		
GARCHY	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie	1, Rue Ernest Durand	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
GERMENAY	Corbigny	2	2	1	Mairie – salle communale	4 bis Rue Saint Aubin	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
GERMIGNY-SUR-LOIRE	Fourchambault	3	1	1	Mairie - Salle d'activité	Place du Bourg	Bureau N°1 – Salle des associations – Espace Marie Curie – Fourchambault
GIEN-SUR-CURE	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
GIMOUILLE	Nevers 3	3	1	1	Salle polyvalente	Le Bourg	Bureau n°1 – Palais Ducal – Salle Fernand Chalandre – Nevers
GIRY	La Charité Sur Loire	4	2	1	Mairie – salle G Sand	1 Rue du Carvéon	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
GLUX-EN-GLENNE	Château Chinon	1	2	1	Mairie – salle du conseil	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
GOULOUX	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Lavault	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
GRENOIS	Corbigny	2	2	1	Mairie Salle Culturelle de Grenois	9 rue Jules Renard	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
GUERIGNY	Guéigny	3	2	2	N°1 - Mairie – Salle du conseil Municipal	Grande Rue	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guéigny
					N°2 - Mairie – Salle du conseil Municipal		
GUIPY	Corbigny	2	2	1	Salle du Mille Club	Place Saint Germain	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
HERY	Corbigny	2	2	1	Mairie	3 rue de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
IMPHY	Imphy	3	1	3	N°1 - Mairie	Square Jean Baptiste Massé	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
					N°2 – grande Salle des fêtes	rue Paul Vaillant Couturier	
					N°3 – grande Salle des fêtes	rue Paul Vaillant Couturier	
ISENAY	Luzy	1	2	1	Salle de convivialité	27 Route d'Isenay	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
JAILLY	Guéigny	3	2	1	Mairie	24, Route de Saint Sylvestre	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guéigny
LA CELLE-SUR-LOIRE	Cosne Cours Sur Loire	4	1	1	Mairie – salle du conseil	42 rue de Paris	Bureau n°1 – Mairie – Place du Docteur J. Huyghues des Etages – Cosne Cours Sur Loire
LA CELLE-SUR-NIEVRE	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
LA CHAPELLE-ST-ANDRE	Clamecy	2	2	1	Mairie	3 Rue du Bourg	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
LA CHARITE-SUR-LOIRE	La Charité Sur Loire	4	1	4	N°1- Salle des Fêtes	40 Rue Sainte Anne	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
					N°2- Salle des Fêtes		
					N°3- Salle des Fêtes		
					N°4- Salle des Fêtes		
LA COLLANCELLE	Corbigny	2	2	1	Salle de la Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
LA FERMETE	Guérigny	3	1	1	Salle polyvalente	Route d'Imphy	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
LA MACHINE	Imphy	3	2	2	N°1- Mairie – salle du conseil N°2 – Espace Marie Curie	Place de la Victoire	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
LA MAISON DIEU	Clamecy	2	2	1	Mairie - salle communale – rez de chaussée	Route de Chamoux	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
LA MARCHÉ	La Charité Sur Loire	4	1	1	Mairie – rez de chaussée	2 Grande Rue	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
LA NOCLE-MAULAIX	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
LAMENAY SUR LOIRE	Decize	3	2	1	Salle communale	1 route de Gannay	Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
LANGERON	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	4 rue de Dhéré	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
LANTY	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
LAROCHEMILLAY	Luzy	1	2	1	Mairie – salle du conseil	10 Rue de L'Haudeleé	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
LAVAUT-DE-FRETOY	Château Chinon	1	2	1	Salle polyvalente	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
LIMANTON	Château Chinon	1	2	1	Mairie salle du conseil	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
LIMON	Guérigny	3	1	1	Mairie	36 rue Général Frébault	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
LIVRY	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg Route du Veudre	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
LORMES	Corbigny	2	2	1	Marché couvert	10 place François Mitterrand	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
LUCENAY-LES-AIX	Decize	3	2	1	Mairie	1 Rue du Bourg	Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
LURCY-LE-BOURG	La Charité Sur Loire	4	2	1	Mairie – salle du Conseil	4, Route des Ouches	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
LUTHENAY-UXELOUP	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie	1 rue du Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
LUZY	Luzy	1	2	2	N°1 – Salle des fêtes N°2 – Salle des fêtes	Rue des Remparts	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
LYS	Clamecy	2	2	1	Mairie – rez de chaussée	1 rue de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
MAGNY-COURS	Nevers 2	3	1	1	Mairie – rez de chaussée	21 rue du Vieux Magny	Bureau n°1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre – Nevers
MAGNY-LORMES	Corbigny	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
MARCY	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle des fêtes – rez de chaussée	4, Rue de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
MARIGNY-L'EGLISE	Corbigny	2	2	1	Mairie - salle du conseil	1 route de Quarré	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
MARIGNY-SUR-YONNE	Corbigny	2	2	1	Mairie - salle du conseil	Place de la Reine Bathilde	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
MARS-SUR-ALLIER	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie - Salle du conseil Municipal	Le bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - 27 avenue du 8 mai - Saint Pierre Le Moutier
MARZY	Fourchambault	3	1	3	N°1 - Salle du Conseil Municipal N°2 - Mairie - hall d'accueil N°3 - Ancienne école primaire	Place de l'Église Place de l'Église 3 route de Sainte Baudière	Bureau N°1 - Salle des associations - Espace Mairie Curie - Fourchambault
MAUX	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MENESTREAU	Pouilly Sur Loire	4	2	1	salle communale	10 route des Etangs	Salle des fêtes - Place de la République - Pouilly Sur Loire
MENOU	Clamecy	2	2	1	Salle communale	Place de la Mairie	Bureau n°1 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
MESVES-SUR-LOIRE	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	15 Bis route d'Antibes	Salle des fêtes - Place de la République - Pouilly Sur Loire
METZ-LE-COMTE	Clamecy	2	2	1	Mairie - salle des fêtes	31 place de la mairie - cour de la mairie	Bureau n°1 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
MHERE	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
MILLAY	Luzy	1	2	1	Mairie - salle du conseil	Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MOISSY-MOULINOT	Clamecy	2	2	1	Mairie	Place de Moissy	Bureau n°1 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
MONCEAUX-LE-COMTE	Clamecy	2	2	1	Mairie	1 rue de la Mairie	Bureau n°1 - salle polyvalente - Boulevard Misset - Clamecy
MONT-ET-MARRE	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MONTAMBERT	Luzy	1	2	1	Salle des fêtes	11 Allée des Marronniers - Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MONTAPAS	Château Chinon	3	1	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MONTARON	Luzy	1	2	1	Mairie	11, route de Fours	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MONTENOISON	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des fêtes	N°27 Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MONTIGNY-AUX-AMOGNES	Guérigny	3	1	1	Salle des fêtes - salle Jeanne Garnier	13 route d'Ouroûr	Bureau n°1 - Mairie - Salle du Conseil Municipal - Grande Rue - Guérigny
MONTIGNY-EN-MORVAN	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MONTIGNY-SUR-CANNE	Luzy	1	2	1	Salle polyvalente (préau)	Le Bourg	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MONTREUILLOIN	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MONTSAUCHE-LES-SETTONS	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Place du 25 Juin 1944	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MORACHES	Corbigny	2	2	1	Salle communale	Le Bourg	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
MOULINS-ENGLIBERT	Luzy	1	2	1	Mairie	40 Rue des Fossés	Bureau n°1 - salle des fêtes - Rue des Remparts - Luzy
MOURON-SUR-YONNE	Corbigny	2	2	1	Salle annexe de la Mairie	2 Rue de la Fontaine	Bureau n°1 - mairie - bureau du maire - place de l'Hôtel de Ville - Corbigny
MOUSSY	La Charité Sur Loire	4	2	1	Mairie - rez de chaussée	8 Rue de la Mairie	Bureau n°1 - Salle des Fêtes - 40 Rue Sainte Anne - La Charité Sur Loire
MOUX-EN-MORVAN	Château Chinon	1	2	1	Salle du Conseil - Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil - Place François Mitterrand - Château Chinon Ville
MURLIN	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	Place Achille Millien	Bureau n°1 - Salle des Fêtes - 40 Rue Sainte Anne - La Charité Sur Loire
MYENNES	Cosne Cours Sur Loire	4	1	1	Salle du Presbytère	Impasse des Camionnettes	Bureau n°1 - Mairie - Place du Docteur J. Huyghues des Etages - Cosne Cours Sur Loire

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
NANNAY	La Charité Sur Loire	4	1	1	Mairie	1 place de la Mairie	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
	La Charité Sur Loire	4	1	1	Mairie - Salle du conseil Municipal	17 Grande Rue	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
NEUFFONTAINES	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle des fêtes - rez de chaussée	2 rue de Compostelle – Vignes Le Haut	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
	Corbigny	2	2	1	Mairie – salle des fêtes	7 route du Tacot	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
NEUVILLE-LES-DECIZE	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie – salle communale	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	5 place Alexandrine Semence	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
NEVERS	Nevers 3	3	1	7	N°1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre	Rue Sabatier	Bureau n°1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre – Nevers
					N°2 -Palais Ducal – salle Fernand Chalandre	Rue Sabatier	
					N°3 – Palais Ducal – salle Mazarin	Rue Sabatier	
					N°4 – Palais Ducal – salle Mazarin	Rue Sabatier	
					N°5 – Ecole maternelle de l'Oratoire	Rue Adam Billaut	
					N°6 – Ecole de la Barre	Place Chaméane	
					N°7 – Ecole maternelle de Mouësse	179 Faubourg de Mouësse	
					N° 8 - Ecole élémentaire Lucette Salé	5 Ter boulevard Victor Hugo	
					N° 9 - Ecole élémentaire Lucette Salé	5 Ter boulevard Victor Hugo	
					N°10 - Ecole maternelle Alix Marquet	44 rue de Vauzelles	
					N°11 - Ecole élémentaire Blaise Pascal	32 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	
NEVERS	Nevers 1	3	1	7	N°12 - Ecole élémentaire Georges Guynemer	Rue des Tailles	Bureau n°1 – Palais Ducal – Salle Fernand Chalandre – Nevers
					N°13 - Ecole élémentaire Georges Guynemer	Rue des Tailles	
					N°26 - Article R40-1 (Détenu) Salle du Foyer Palais Ducal	Rue Sabatier	
					n° 14 - Ecole élémentaire de Mouësse	11 rue Buisson de Lavesvre	
					N°15 - Salle polyvalente des Bords de Loire	Rue Bernard Palissy	
					n°16 – centre social de la Baratte (salle Colucci)	4 rue des 4 Echevins	
					n° 17 - Ecole maternelle Lucie Aubrac	Boulevard Léon Blum	
					N°18 - Ecole élémentaire de la Rotonde	Rue de la Rotonde	
					N°19 - Ecole élémentaire de la Rotonde	Rue de la Rotonde	
					N° 20 - Ecole élémentaire Jules Ferry	55 rue du Cdt Paul-Pierre Clerc	
					NEVERS	Nevers 4	
N° 22 – Château des Loges	rue de Marzy						
N° 23 - Château des Loges	rue de Marzy						
N° 24 - Espace Stéphane Hessel	Rue Henri Fraïsoit						
N° 25 - Espace Stéphane Hessel	Rue Henri Fraïsoit						

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
NOLAY	Guérigny	3	2	1	Salle des fêtes	7 Rue de l'Église	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
NUARS	Clamecy	2	2	1	Mairie	Grande Rue	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
OISY	Clamecy	2	2	1	Mairie	3 Rue Saint Symphorien	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
ONLAY	Château Chinon	1	2	1	Salle multiculturelle	3 route de Saint Léger	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
OUAGNE	Clamecy	2	2	1	Mairie	2 Place de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
ODAN	Clamecy	2	2	1	Salle des fêtes	1 Rue du Teillot	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
OUGNY	Château Chinon	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
OULON	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des convivialités	Route de Montenoison	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
OUROUX-EN-MORVAN	Château Chinon	1	2	1	Cantine Scolaire	1 Place de la Mairie	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
PARIGNY-LA-ROSE	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle des réunions	7 Rue de la Forge	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
PARIGNY-LES-VAUX	Varennes Vauzelles	3	1	1	Salle polyvalente	Place de la Mairie – Le Bourg	Bureau n°1 – Centre Gérard Philippe – Grande salle – Varennes Vauzelles
PAZY	Corbigny	2	2	1	Salle communale	14 Rue de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
PERRY	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Salle polyvalente « Le Saint Eloi »	15. rue Principale	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
PLANCHEZ	Château Chinon	1	2	1	salle des fêtes	Place Marcel Basdevant	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
POIL	Luzy	1	2	1	Salle des fêtes	21 route de Champrobert	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
POISEUX	Guérigny	3	2	1	Salle polyvalente	14 Grande Rue	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
POUGNY	Cosme Cours Sur Loire	4	1	1	Mairie	1 rue d'Alligny	Bureau n°1 – Mairie – Place du Docteur J. Huyghues des Etages – Cosme Cours Sur Loire
POUGUES-LES-EAUX	Varennes Vauzelles	3	1	2	N°1 – Salle du parc de la mairie N°2 – Salle du parc de la mairie	175 Parc Simone Veil	Bureau n°1 – Centre Gérard Philippe – Grande salle – Varennes Vauzelles
POUILLY-SUR-LOIRE	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	Place de la République	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
POUQUES-LORMES	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
POUSSEAUX	Clamecy	2	2	1	Mairie	2 rue de l'Abbé Ernest Dreux	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
PREMERY	La Charité Sur Loire	4	2	2	N°1 – Ecole maternelle – salle de motricité N°2 – Ecole maternelle – salle du dojo	Cour du Château Cour du Château	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
PREPORCHE	Luzy	1	2	1	Ecole	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
RAVEAU	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
REMILLY	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
RIX	Clamecy	2	2	1	Salle de la Mairie	1 Place de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
ROUY	Guérigny	3	2	1	foyer rural	6. route de Nevers	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
RUAGES	Clamecy	2	2	1	Mairie	1 rue des Champs Maulaix	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SAINCAIZE-MEAUCE	Nevers 3	3	1	1	Salle des fêtes	Route de la Gare	Bureau n°1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre – Nevers

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
SAINT-AGNAN	Château Chinon	1	2	1	Salle polyvalente salle de classe	(ancienne)	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Ancienne Halle		Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-ANDELAIN	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie – Salle du Conseil		Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	Corbigny	2	2	1	Ecole		Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES	Clamecy	2	2	1	Mairie ( rez de chaussée)		Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SAINT-AUBIN-LES-FORGES	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes		Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
SAINT-BENIN-D'AZY	Guérisny	3	1	1	Salle des Fêtes		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-BENIN-DES-BOIS	Guérisny	3	2	1	Salle des fêtes		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-BONNOT	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle des Fêtes		Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
SAINT-BRISSON	Château Chinon	1	2	1	Mairie		Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
SAINT-DIDIER	Clamecy	2	2	1	Mairie		Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SAINT-ELOI	Nevers 2	3	1	2	N°0001 – Salle du conseil municipal au RDC de la mairie		Bureau n°1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre – Nevers
SAINT-FIRMIN	Guérisny	3	1	1	Salle communale (rez-de-chaussée)		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-FRANÇY	Guérisny	3	2	1	Salle des fêtes		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	Decize	3	2	1	Mairie		Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus - 32 rue de la République – Decize
SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	Clamecy	2	2	1	Mairie		Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SAINT-GRATIEN-SAVIGNY	Luzy	1	2	1	Mairie		Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN	Château Chinon	1	2	1	Salle communale		Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
SAINT-HILAIRE-FONTAINE	Luzy	1	2	1	Salle des Fêtes		Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SAINT-HONORE-LES-BAINS	Luzy	1	2	1	Mairie		Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES	Guérisny	3	1	1	Mairie		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-LAURENT-L'ABBAYE	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle multi activités « La Grange »		Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-LEGER-DE-FOUGERET	Château Chinon	1	2	1	Mairie- salle du conseil		Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	Decize	3	2	2	N° 1 – salle des fêtes N° 2 – salle des fêtes		Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus - 32 rue de la République – Decize
SAINT-LOUP	Cosne Cours Sur Loire	4	1	1	foyer rural		Bureau n°1 – Mairie – Place du Docteur J. Huyghues des Etages – Cosne Cours Sur Loire
SAINT-MALO-EN-DONZIOIS	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Mairie – salle du conseil		Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-MARTIN-D'HEUILLE	Guérisny	3	2	1	Salle des fêtes		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny
SAINT-MARTIN-DU-PUY	Corbigny	2	2	1	Salle des fêtes		Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle socioculturelle		Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-MAURICE	Guérisny	3	2	1	Mairie		Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérisny

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
SAINT-OUEN SUR LOIRE	Imphy	3	1	1	Salle polyvalente	Rue de l'Étang	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
SAINT-PARIZE-EN-VIRY	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Mairie – salle du conseil	Avenue de la Mairie	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
SAINT-PERE	Cosne Cours Sur Loire	4	1	1	Mairie – salle du conseil municipal	6 rue de la Mairie	Bureau n°1 – Mairie – Place du Docteur J. Huyghues des Étages – Cosne Cours Sur Loire
SAINT-PERUSE	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
SAINT-PIERRE-DU-MONT	Clamecy	2	2	1	Mairie	La Pougé	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	Saint Pierre Le Moutier	3	2	2	N°1 – salle des fêtes N° 2 – salle des fêtes	27 avenue du 8 mai	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie – salle communale	Place de la Mairie	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINT-REVERIEN	Corbigny	2	2	1	Salle de convivialité	Place de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
SAINT-SAULGE	Guérigny	3	2	1	Mairie – salle des cérémonies – 1 <sup>er</sup> étage	Place de l'Hôtel de Ville	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
SAINT-SEINE	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SAINT-SULPICE	Guérigny	3	1	1	salle polyvalente	42 bis route du bourg	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
SAINT-VERAIN	Pouilly Sur Loire	4	2	1	mairie	rue des écoles	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS	Pouilly Sur Loire	4	2	1	Mairie – salle de réunion du conseil municipal	1 Rue de la Mairie	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SAINTE-MARIE	Guérigny	3	2	1	Mairie – salle communale	Le Bourg	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
SAIZY	Clamecy	2	2	1	Salle communale – rez de chaussée	1 route Neuve	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
SARDY-LES-EPHRY	Corbigny	2	2	1	Mairie	11 place de la Mairie	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
SAUVIGNY-LES-BOIS	Imphy	3	1	1	Mairie	Place de Neuhäusel	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – Rue Paul Vaillant Couturier– Imphy
SAUVIGNY-POIL-FOL	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SAXI-BOURDON	Guérigny	3	2	1	Ecole	Rue de l'École Le Bourg	Bureau n° 1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
SEMELAY	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SERMAGES	Luzy	1	2	1	Salle de l'ancienne école	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
SERMOISE SUR LOIRE	Nevers 2	3	1	1	Salle du conseil municipal	6 Rue d'Ardy	Bureau ° 1 – Palais Ducal – salle Fernand Chalandre – Nevers
SICHAMPS	La Charité Sur Loire	4	2	1	Salle du conseil Mairie	1 Place de l'église	Bureau n°1 – Salle des fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
SOUGY-SUR-LOIRE	Imphy	3	2	1	Espace Etodie	2 Rue de la Cave	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – Rue Paul Vaillant Couturier– Imphy
SUILLY-LA-TOUR	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie – salle des fêtes	Rue Saint Symphonien	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
SURGY	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle du conseil	1, Place Etienne Gagneux	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
TACONNAY	Corbigny	2	2	1	Mairie	1 Route de la Vallée	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
TALON	Clamecy	2	2	1	Mairie	6 rue de la Mairie	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
TAMNAY-EN-BAZOIS	Château Chinon	1	2	1	Mairie	185 Route de Brinay	Mairie - salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
TANNAY	Clamecy	2	2	1	Salle des fêtes	1 Place Charles Chaigneau	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy



COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
TAZILLY	Luzy	1	2	1	Mairie	40 Rue de l'Etang du Gué	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
TEIGNY	Clamecy	2	2	1	Salle multi-activités	1, Chemin de la Fontaine	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
TERNANT	Luzy	1	2	1	Mairie	54 Route des Triptyques	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
THAIX	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
THIANGES	Imphy	3	2	1	Mairie – salle de réunions du conseil municipal	Le Bourg	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
TINTURY	Château Chinon	1	2	1	Salle des fêtes	Place Jacques Corot	Mairie – salle du conseil – Place François Mitterrand – Château Chinon Ville
TOURY-LURCY	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	19 route de Dornes	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
TOURY-SUR-JOUR	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle Fougère	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
TRACY-SUR-LOIRE	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Mairie	5 rue de la Mairie – Boisgibault	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire
TRESNAY	Saint Pierre Le Moutier	3	2	1	Salle des fêtes	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – 27 avenue du 8 mai – Saint Pierre Le Moutier
TROIS-VEVRES	Imphy	3	1	1	Mairie	Place de l'Eglise	Bureau n°2 – Grande salle des fêtes – rue Paul Vaillant Couturier – Imphy
TRONSANGES	La Charité Sur Loire	4	1	1	Mairie	3 place de la Mairie	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
TRUCY-L'ORGUEILLEUX	Clamecy	2	2	1	Mairie-Salle du conseil	22 Rue des Dames	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
URZY	Guérigny	3	2	2	N°0001 – Mairie – salle François Pommery N°0002 – Mairie – salle Berthe Fouchère	450 Route du Greux	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
VANDENESSE	Luzy	1	2	1	Mairie – Salle du Conseil	4 rue de la République	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
VARENNES-LES-NARCY	La Charité Sur Loire	4	1	1	Salle des fêtes	2 Rue de Vergennes Passy Les Tours	Bureau n°1 – Salle des Fêtes – 40 Rue Sainte Anne – La Charité Sur Loire
VARENNES-VAUZELLES	Varennnes Vauzelles	3	2	8	N°0001 - Centre Gérard Philippe - grande salle	54 avenue Louis Fouchère	Bureau n°0001 – Centre Gérard Philippe – Grande salle – Varennes Vauzelles
					N°0002 - Centre Gérard Philippe - grande salle	54 avenue Louis Fouchère	
					N°0003 - Crot Cizeau - salle A. Malraux	5 rue André Malraux	
					N°0004 - Ecole Paul Langevin (rdc)	15 avenue Louis Fouchère	
					N°0005 – Salle Charles Baudelaire	5 Rue Charles Baudelaire	
					N°6 - Veninges – Salle Marcel Paul	Rue de Verdun	
					N°0007 – Veninges – Ecole Pauline Kergomard	Rue de Verdun	
					N°0008 – Ecole du bourg de Varennes	Rue du Bourg	
VARZY	Clamecy	2	2	1	Mairie – salle du conseil	22 rue de l'Hôtel de Ville	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
VAUCLAIX	Corbigny	2	2	1	Mairie	7 Rue de la Mairie le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny
VAUX D'AMOGNES	Guérigny	3	2	1	Mairie amexse de Balleray	Le Bourg	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
VERNEUIL	Decize	3	2	1	Ancienne salle de classe	16 rue l'Usage	Bureau n°1 – Hôtel de ville - salle des pas perdus – 32 rue de la République – Decize
VIELMANAY	Pouilly Sur Loire	4	1	1	Salle polyvalente	7 route de Guichy	Salle des fêtes – Place de la République – Pouilly Sur Loire

COMMUNE	CANTON	Ardt	Circ	NBRE B.V.	BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE		BUREAU CENTRALISATEUR DU CHEF LIEU DE CANTON
					Lieu	Adresse(s)	
VIGNOL	Clamecy	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
VILLAPOURCON	Luzy	1	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – salle des fêtes – Rue des Remparts – Luzy
VILLE-LANGY	Guérigny	3	1	1	Mairie	La Chaume 6 Rue des Ecoles	Bureau n°1 – Mairie – Salle du Conseil Municipal – Grande Rue – Guérigny
VILLIERS-LE-SEC	Clamecy	2	2	1	Salle communale	Cour du Tilleul	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
VILLIERS-SUR-YONNE	Clamecy	2	2	1	Mairie	15 Rue de l'église	Bureau n°1 – salle polyvalente – Boulevard Misset – Clamecy
VITRY LACHE	Corbigny	2	2	1	Mairie	Le Bourg	Bureau n°1 – mairie – bureau du maire – place de l'Hôtel de Ville – Corbigny

<b>NOMBRE TOTAL DE BUREAUX DE VOTE :</b>	<b>376</b>
--	------------



**EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE**

**A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
ACHUN	2	Château Chinon	1	Le Bourg – face à la mairie
ALLIGNY-COSNE	1	Cosne Cours Sur Loire	1	Place de la Mairie
ALLIGNY-EN-MORVAN	2	Château Chinon	1	Devant la mairie - Le Bourg
ALLUY	2	Château Chinon	1	Le Bourg
AMAZY	2	Clamecy	1	Devant la Mairie
ANLEZY	1	Guérisny	1	Devant la mairie, le long de la rue, 16 rue des écoles
ANNAY	1	Pouilly Sur Loire	1	Devant la mairie - Le Bourg
ANTHIEN	2	Corbigny	1	Salle des Fêtes - Le Bourg
ARBOURSE	2	La Charité Sur Loire	1	4 Grande Rue - Le long du mur d'enceinte de la cour de la mairie (le long du CD246)
ARLEUF	2	Château Chinon	1	Devant la mairie – 56 route du Haut Morvan
ARMES	2	Clamecy	1	98 route Buissonnière – devant la mairie ou dans la cour derrière la mairie
ARQUIAN	2	Pouilly Sur Loire	1	6 Route de Lavau (Devant salle des Fêtes)
ARTHEL	2	La Charité Sur Loire	1	Devant la Mairie
ARZEMBOUY	2	La Charité Sur Loire	1	Mairie - Le Bourg
ASNAN	2	Corbigny	1	Salle des Fêtes – Place Saint Jean
ASNOIS	2	Clamecy	1	Place du jeu de Quilles
AUNAY-EN-BAZOIS	2	Château Chinon	1	Face à la mairie – Le Bourg
AUTHIOU	2	Corbigny	1	Mairie – salle des fêtes – Le Bourg
AVREE	2	Luzy	1	Place de la Mairie - Le Bourg
AVRIL-SUR-LOIRE	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Le Bourg
AZY-LE-VIF	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Le long du CD 195 – face à la mairie
BAZOUCHES	2	Corbigny	1	2 place de la mairie - mairie (rdc)
BAZOLLES	2	Guérisny	1	1 Place André Cornu ( parking mairie)
BEARD	2	Imphy	1	Parking de la Mairie
BEAULIEU	2	Corbigny	1	n°1 – 28 rue Saint Phalle à Beaulieu
BEAUMONT-LA-FERRIERE	1	La Charité Sur Loire	1	Le Bourg – devant l'ancienne poste
BEAUMONT-SARDOLLES	1	Guérisny	1	Place de la Mairie
BEUVRON	2	Corbigny	1	Le Bourg – à côté du portail de la mairie
BICHES	2	Château Chinon	1	Mairie - Le Bourg
BILLY-CHEVANNES	1	Guérisny	1	Le Bourg – à côté de la salle polyvalente
BILLY-SUR-OISY	2	Clamecy	1	Grilles de la mairie – 1 rue de la Porte de Billy
BITRY	2	Pouilly Sur Loire	1	11 route de Saint Vérain Le Bourg
BLISMES	2	Château Chinon	1	Place du bourg – Devant le bâtiment de la mairie
BONA	2	Guérisny	1	Le Bourg
BOUHY	2	Pouilly Sur Loire	1	6-8 rue de la Puisaye – contre le mur devant l'école primaire et la mairie

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
BRASSY	2	Corbigny	1	Place de l'Eglise - Le Bourg
BREUGNON	2	Clamecy	1	Mairie - A côté du portail de la mairie
BREVES	2	Clamecy	1	2 place de la Mairie - devant l'ancienne école
BRINAY	2	Château Chinon	1	Impasse de la Folie - Le Bourg
BRINON-SUR-BEUVRON	2	Corbigny	1	4 rue Commandant Victor Guerreau - en face de la mairie
BULCY	1	Pouilly Sur Loire	1	Mairie - 7 route du Camp Américain
BUSSY-LA-PESLE	2	Corbigny	1	Le Bourg
CERCY-LA-TOUR	2	Luzy	2	n°1 - Place d'Alligre n°2 - Champlevois - parking ancienne école (emplacement facultatif)
CERVON	2	Corbigny	1	Place Vauban, entre le N°3 et le N°4
CESSY-LES-BOIS	2	Pouilly Sur Loire	1	Mur de la Mairie - 1 route de Bondieuse
CHALAUX	2	Corbigny	1	Devant la mairie
CHALLEMENT	2	Corbigny	1	Mairie Le Bourg
CHALLUY	1	Nevers 3	1	Place du 8 mai 1945 (anciennement place de la salle des fêtes)
CHAMPALLEMENT	2	Corbigny	1	Devant la mairie - Le Bourg
CHAMPLEMY	2	La Charité Sur Loire	1	Mairie - 2 route de Corvol
CHAMPLIN	2	La Charité Sur Loire	1	Mairie - devant la mairie
CHAMPVERT	2	Decize	1	n°1 - Mairie - Le long du mur de la cour, 3 rue Jean Lhospied
CHAMPVOUX	1	La Charité Sur Loire	1	24 rue de la Mairie
CHANTENAY-ST-IMBERT	2	Saint Pierre Le Moutier	1	18 rue des Ecoles
CHARRIN	2	Luzy	1	Mairie - 1 bis rue de la Mairie
CHASNAY	1	La Charité Sur Loire	1	Sous le préau à côté de la mairie
CHATEAU-CHINON CAMPAGNE	2	Château Chinon	1	1 rue Gambetta
CHATEAU-CHINON VILLE	2	Château Chinon	2	n°1 - Rue des Fossés n°2 - Boulevard de la République (emplacement facultatif)
CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS	2	Pouilly Sur Loire	1	1 place Colonel Roche
CHATILLON-EN-BAZOIS	2	Château Chinon	1	Sur façade (place de l'Eglise) et côté mur Mairie (rue Docteur Dubois)
CHATIN	2	Château Chinon	1	n°1 - Mairie - Le long du mur de la cour
CHAULGNES	1	La Charité Sur Loire	1	Mairie 8 place des Résistants
CHAUMARD	2	Château Chinon	1	Place - Mairie - salle des fêtes (le long du bâtiment)
CHAUMOT	2	Corbigny	1	Mairie - Le Bourg
CHAZEUIL	2	Corbigny	1	Place de la Mairie
CHEVANNES-CHANGY	2	Corbigny	4	n°1 - Rue Abbé Chauve Bertrand - mur de la mairie N°2 - Lavoir Rue de Tacconay - (emplacement facultatif) n°3 - Lavoir de Treigny (hameau) (emplacement facultatif) n°4 - Lavoir des Masserons (hameau) (emplacement facultatif)
CHEVENON	1	Saint Pierre Le Moutier	1	Rue des Ecoles
CHEVROCHES	2	Clamecy	1	Place de la Mairie
CHIDDES	2	Luzy	1	Place de la Mairie
CHITRY-LES-MINES	2	Corbigny	1	Dans la cour de la salle des Fêtes, devant le bureau de vote
CHOUGNY	2	Château Chinon	1	Sur le mur, cour de l'école
CIEZ	2	Pouilly Sur Loire	1	9 rue de Bouhy - mur de la cour de la salle des fêtes

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
CIZELY	1	Guérisny	1	Mur de l'Église n°1 - Boulevard Misset (en face du centre des impôts) n°2 - Avenue du Général Leclerc (mur cité technique) (emplacement facultatif) n°3 - Route d'Armes (mur et grilles ancien CET) (emplacement facultatif) n°4 - Moulot (sur RD977 - au droit de la parcelle CM 208) (emplacement facultatif) n°5 - Rue de la Forêt (clôture à l'entrée du parc Vauvert) (emplacement facultatif)
CLAMECY	2	Clamecy	5	
COLMERY	2	Pouilly Sur Loire	1	Le Bourg - cour de la mairie
CORANCY	2	Château Chinon	1	Parking de la salle des fêtes (le long du mur)
CORBIGNY	2	Corbigny	2	n°1 - Place de l'Hôtel de Ville n°2 - Avenue Saint Jean
CORVOL D'EMBERNARD	2	Corbigny	1	Devant la mairie - rue de la mairie
CORVOL-L'ORGUEILLEUX	2	Clamecy	1	n°1 - Mairie - 6 rue Jules Bègue
COSNE COURS SUR LOIRE	1	Cosne Cours Sur Loire	10	n°1- Mairie - place du Docteur J. Huyghues des Etages n°2- Ecole Paul Doumer - rue Lamartine n°3 - Ecole Paul Bert - rue Paul Bert n°4 - Groupe scolaire Franc Nohain - rue Colonel Rabier n°5 - Groupe scolaire Pierre Marie Curie - place Pierre et Marie Curie n°6 - Salle des fêtes de Villechaud - rue de la Côte aux Merles n°7 - Salle des fêtes de Cours - bourg de Cours n°8 - Rue de Bourgogne - devant le centre commercial (emplacement facultatif) n°9 - Place Dauphine (emplacement facultatif) n°10 - Rue Saint Lazare (emplacement facultatif)
COSSAYE	2	Decize	1	18 route de Decize - mur d'enceinte devant la salle communale
COULANGES-LES-NEVERS	1	Nevers 1	6	n°1- Avenue du 8 mai 1945 - mairie n°2- Avenue du 8 mai 1945 n°3- Place de la Liberté - rue de Volleron n°4 - Boulevard Beauregard - parking Leclerc n°5 - Ecole des Saules - rue des Hatées n°6 - Ecole maternelle André Malraux - boulevard Beauregard
COULOUTRE	2	Pouilly Sur Loire	1	6 route d'Entrains Sur Nohain - mur du bâtiment de la mairie
COURCELLES	2	Clamecy	1	22 Route des Ecoles - porte bâtiment mairie
CRUX-LA-VILLE	2	Guérisny	1	Place de la Résistance - le long du pignon de la mairie
CUNCY-LES-VARZY	2	Clamecy	1	n°1 - Mairie - 2 route de la grange Rouge
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	2	Pouilly Sur Loire	1	Mur rue principale mairie
DECIZE	2	Decize	3	n°1 - Hôtel de Ville n°2 - Ecole Saint Just n°3 - Avenue de Verdun
DEVAY	2	Decize	1	10 rue des Sarrasins
DIENNES-AUBIGNY	1	Guérisny	1	Le Bourg
DIROL	2	Clamecy	1	35 Grande Rue - cour de la mairie.
DOMMARTIN	2	Château Chinon	1	Mairie - Le Bourg
DOMPIERRE-SUR-NIEVRE	2	La Charité Sur Loire	1	Devant la mairie
DONZY	2	Pouilly Sur Loire	2	n°1 - 1 place de la Mairie - mairie n°2 - 5 place du Moulin - La Grande Brosse (ancienne école)

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
DORNECY	2	Clamecy	1	Rue du Moulin – contre le mur de la mairie
DORNES	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Place de la Mairie (Face au N°1)
DRUY-PARIGNY	2	Imphy	1	Place de l'Eglise
DUN-LES-PLACES	2	Corbigny	1	Face à l'Eglise
DUN-SUR-GRANDRY	2	Château Chinon	1	Mur d'enceinte de la mairie – Le Bourg
EMPURY	2	Corbigny	1	20 Route de la Brinjame
ENTRAINS-SUR-NOHAIN	2	Clamecy	1	2 place de l'Hôtel de Ville – le long de la mairie
EPIRY	2	Corbigny	1	Mur du jardin communal
FACHIN	2	Château Chinon	1	Mairie - Le Bourg
FERTREVE	1	Guérisny	1	Place devant la mairie
FLETY	2	Luzy	1	11 route de Millay Le Bourg – devant la mairie
FLEURY-SUR-LOIRE	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Parking de la Mairie 2 route de la Mairie
FLEZ-CUZY	2	Clamecy	1	Devant la mairie
FOURCHAMBAULT	1	Fourchambault	7	n°1 – Devant la salle polyvalente Marcel Paul – 3 rue du 4 septembre n°2 – Square Rathivilly – rue Gambetta n°3 – Cité du Pont – rue du 19 mars 1962 n°4 – Cité des Chevillettes – rue René Levannier n°5 – Cité de la Garenne – rue Maurice Thorez n°6 – Cité de la Rue Verte et du Front de Loire n°7 – Maison du Peuple - Place de la République
FOURS	2	Luzy	2	n°1 - 15 route de Decize (mairie)
FRASNAY-REUGNY	1	Guérisny	1	n°2 – 44 place Puyat (emplacement facultatif)
GACOGNE	2	Corbigny	1	Place du 12 juin 1861 (A coté de la mairie) Mairie
GARCHIZY	1	Fourchambault	7	n°1 -Espace loisirs Pierre Girard – 1755 avenue de la Paix n°2 – Cité des Révériens (emplacement facultatif) n°3 – Angle de la rue Saint Just et de la rue Louise Michel (emplacement facultatif) n°4 – Place de la Vallée (emplacement facultatif) n°5 – Rue Pierre Brossolette (emplacement facultatif) n°6 – Angle de la rue Gabriel Péri et de la rue Jean Jacques Rousseau (emplacement facultatif) n°7 -Angle de la rue Ambroise Croizat et de la rue Victor Hugo (emplacement facultatif)
GARCHY	1	Pouilly Sur Loire	1	1 rue Ernest Durand
GERMENAY	2	Corbigny	1	Rue du Lavoir – près de la mairie
GERMIGNY-SUR-LOIRE	1	Fourchambault	1	Place du Bourg
GIEN-SUR-CURE	2	Château Chinon	1	Le Bourg – aux abords de la mairie
GIMOUILLE	1	Nevers 3	1	Rue François Villon – à côté de la salle de réunions
GIRY	2	La Charité Sur Loire	1	Rue du Carveon –devant la salle des fêtes « Georges Sand »
GLUX-EN-GLENNE	2	Château Chinon	1	Mairie – mur de la cour le long de la route départementale
GOULOUX	2	Château Chinon	1	En face de la mairie
GRENOIS	2	Corbigny	1	Lavoir Fontaine – rue Achille Millien
GUERIGNY	2	Guérisny	4	n°1 – Mairie (parking) n°2 – La Gare (emplacement facultatif) n°3 – HLM Champ Moineau (emplacement facultatif) n°4 – La Quellerie (emplacement facultatif)

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
GUIPY	2	Corbigny	1	n°1 - rue Saint Eloi - devant la mairie
HERY	2	Corbigny	1	3 rue de la Mairie
IMPHY	1	Imphy	2	n°1 - Mairie - avenue Henri Masson n°2 - Groupe scolaire André Dubois - rue Paul Vaillant Couturier
ISENAY	2	Luzy	1	Le Bourg - 27 Route d'Isenay
JAILLY	2	Guérisny	1	Mairie - 24 Rue de Saint-Sylvestre
LA CELLE-SUR-LOIRE	1	Cosne Cours Sur Loire	2	n°1 - Mairie - 42 rue de Paris n°2 - Place de l'Eglise - Le Bourg
LA CELLE-SUR-NIEVRE	1	La Charité Sur Loire	1	Le Bourg - mairie
LA CHAPELLE-ST-ANDRE	2	Clamecy	1	n°1 - Place de la mairie : 3 rue du bourg
LA CHARITE-SUR-LOIRE	1	La Charité Sur Loire	8	n°1 - Pourtour de la Halle ( salle des Fêtes) n°2 - Place du Général de Gaulle n°3 - Rue des Clairs Bassins (parking piscine) n°4 - Le Faubourg (Parking quai Romain Mollot) n°5 - Avenue Maréchal Leclerc ( Collèges) N°6 - Place de l'Europe (le long du square du Crocodile) N°7 - Les Etiveaux Rue Saint-Just en bas du virage (emplacement facultatif) N°8 - Rue du 8 mai 1945 vers maison de retraite (emplacement facultatif)
LA COLLANCELLE	2	Corbigny	1	En face de la mairie
LA FERMETE	1	Guérisny	1	1 place de la Mairie
LA MACHINE	2	Imphy	5	n°1 - Place de la Victoire n°2 - Rue de la Chapelle - salle des fêtes n°3 - 38 rue Jean Jaurès - baraques n°4 - 1 rue Clémence Bonde - Caserne des pompiers n°5 - 1 rue Follereau - Marizys
LA MAISON-DIEU	2	Clamecy	1	Route de Chamoux - murs de la mairie
LA MARCHÉ	1	La Charité Sur Loire	2	n°1 - Grande Rue - entre la RD907 et le bâtiment mairie face au n° 5 Grande Rue n°2 - Munot - route de Guérisny (emplacement facultatif)
LA NOCLE-MAULAIX	2	Luzy	1	Le Bourg
LAMENAY SUR LOIRE	2	Decize	1	Mur de l'ancienne école
LANGERON	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Dans le bourg vers l'église
LANTY	2	Luzy	1	Sur le mur de la mairie - coté route
LAROCHEMILLAY	2	Luzy	1	Mairie, 10 Rue de l'Haudelée
LAVAUULT-DE-FRETOY	2	Château Chinon	1	Mur de la Salle Polyvalente
LIMANTON	2	Château Chinon	1	n°1 - Le Bourg
LIMON	1	Guérisny	1	A l'extérieur de la mairie - à proximité du bourg et bureau de vote VC n°1
LIVRY	2	Saint Pierre Le Moutier	1	10 Route du Veurdre - Le Bourg
LORMES	2	Corbigny	10	n°1 - Quartier Henri Bachelin - salle culturelle n°2 - Route de Narveau (emplacement facultatif) n°3 - Route d'Avallon (emplacement facultatif) n°4 - La Vallée (hameau) (emplacement facultatif) n°5 - La Villaine (hameau) (emplacement facultatif) n°6 - Marnay (hameau) (emplacement facultatif) n°7 - Ponty (hameau) (emplacement facultatif) n°8 - Sommée (hameau) (emplacement facultatif) n°9 - Sonne (hameau) (emplacement facultatif) n°10 - Planvoy (hameau) (emplacement facultatif)



COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
LUCENAY-LES-AIX	2	Decize	2	n°1 - 2, Rue de Waldesh n°2 - Place de l'Eglise (emplacement facultatif)
LURCY-LE-BOURG	2	La Charité Sur Loire	1	Route du Prieuré, le long de la nef de l'église en bordure de la RD38
LUTHENAY-UXELOUP	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Rue du Bourg - parking de la mairie (place)
LUZY	2	Luzy	3	n°1 - Rue des Remparts - salle des fêtes n°2 - Avenue du Docteur Dollet - face à la mairie n°3 - Cours Gambetta
LYS	2	Clamecy	1	1 Rue de la mairie, Devant la mairie
MAGNY-COURS	1	Nevers 2	2	n°1 - Place derrière la mairie n°2 - Place de l'Eglise
MAGNY-LORMES	2	Corbigny	1	Le Bourg - devant la mairie
MARCY	2	Clamecy	1	Place de la Mairie - rue de la mairie
MARIGNY-L'EGLISE	2	Corbigny	1	1 route de Quarré - cour de la mairie
MARIGNY-SUR-YONNE	2	Corbigny	1	Place de la Reine Bathilde
MARS-SUR-ALLIER	2	Saint Pierre Le Moutier	1	9 route de Moiry - arrêt de bus à proximité de la mairie
MARZY	1	Fourchambault	4	n°1 - Place de l'Eglise n°2 - Route de Tazières n°3 - Route de Corcelles n°4 - Rue des carrières
MAUX	2	Luzy	1	Dans la cour de la mairie
MENESTREAU	2	Pouilly Sur Loire	1	CD 117 - Devant la mairie adossé sur le mur de clôture
MENOU	2	Clamecy	1	Place de la Mairie
MESVES-SUR-LOIRE	1	Pouilly Sur Loire	1	15 bis route d'Antibes - le long du mur proche de la Mairie
METZ-LE-COMTE	2	Clamecy	1	Le long du Lavoir - face à la mairie
MHERE	2	Corbigny	1	Panneaux devant la mairie
MILLAY	2	Luzy	1	Le Bourg - place de l'Eglise
MOISSY-MOULINOT	2	Clamecy	1	Place de Moissy
MONCEAUX-LE-COMTE	2	Clamecy	1	1 rue de la Mairie - mairie
MONT-ET-MARRE	2	Château Chinon	1	Le Bourg - face à la mairie
MONTAMBERT	2	Luzy	1	Allée des Marronniers Le Bourg
MONTAPAS	2	Château Chinon	1	Mairie 2 Rue Louis Dauvergne
MONTARON	2	Luzy	1	Panneaux face à la mairie
MONTENOISON	2	La Charité Sur Loire	1	Devant la mairie - Le Bourg
MONTIGNY-AUX-AMOGNES	1	Guérigny	1	13 route d'Ourouër
MONTIGNY-EN-MORVAN	2	Château Chinon	1	Le Bourg
MONTIGNY-SUR-CANNE	2	Luzy	1	Mur extérieur de la cour de la salle des fêtes - à gauche de l'église
MONTREUILLOIN	2	Château Chinon	1	Le Bourg
MONTSAUCHE-LES-SETTONS	2	Château Chinon	1	Place du 25 juin 1944 - vers la mairie
MORACHES	2	Corbigny	1	Le Bourg - portail de la mairie - mur extérieur de la cour de la salle communale
MOULINS-ENGILBERT	2	Luzy	2	n°1 - Cour de la mairie - 40 rue des Fossés n°2 - Place du Champ de Foire
MOURON-SUR-YONNE	2	Corbigny	1	Place de la mairie
MOUSSY	2	La Charité Sur Loire	1	Mairie
MOUX-EN-MORVAN	2	Château Chinon	1	Devant la mairie

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
MURLIN	1	La Charité Sur Loire	1	Le Bourg – mur d'enceinte de la cour de la mairie
MYENNES	1	Cosne Cours Sur Loire	1	Salle du presbytère – Impasse des Camionnes
NANNAY	1	La Charité Sur Loire	1	En face de l'église (à côté de la mairie)
NARCY	1	La Charité Sur Loire	1	Grande Rue , En face la mairie
NEUFFONTAINES	2	Clamecy	1	Mairie – 2 rue de Compostelle – Vignes Le Haut
NEUILLY	2	Corbigny	2	7 Rue du Tacot
NEUVILLE-LES-DECIZE	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Devant la mairie (Emplacement facultatif)
NEUVY-SUR-LOIRE	1	Pouilly Sur Loire	1	Le Bourg – cour de la mairie n°1 - Place Alexandrine Semence
NEVERS	1	Nevers 1	5	n°1 – Ecole élémentaire Lucette Sallé – adossés sur le mur de l'école n°2 – Ecole Alix Marquet – adossés sur la grille et le mur d'enceinte de l'école n°3 – Ecole Blaise Pascal – adossés sur le mur de part et d'autre de l'entrée de la maternelle, Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny n°4 - Ecole Georges Guynemer – adossés sur la grille et le mur d'enceinte de l'école n°5 – Parc municipal – Rue de Lourdes, près du point I, adossé contre le mur du parc (emplacement facultatif)
NEVERS	1	Nevers 2	5	n°1 – Ecole élémentaire de Mouësse – adossés sur le mur côté gauche et sur la clôture côté droit n°2 – Salle polyvalente des Bords de Loire – adossés contre la grille de la piscine n°3 – Centre social de La Baratte – Boulevard Jacques Duclos n°4 – Ecole Lucie Aubrac – adossés sur la grille et le mur d'enceinte de l'école n°5 - Hall des expositions – rue Amiral Jacquinot (emplacement facultatif)
NEVERS	1	Nevers 3	6	n°1 – Palais Ducaul – adossés au mur de la mairie côté droit n°2 – Ecole de l'Oratoire - Place de la République adossé à la grille du square de la Montée des Princes n°3 – Ecole de la Barre -place Chaméane. n°4 – Ecole maternelle de Mouësse – rue Gabriel Valette sur la grille de la cour n°5 – Faubourg de Lyon – face à l'hôtel Ibis (emplacement facultatif) n°6 – Maison des sports – boulevard Pierre de Coubertin (emplacement facultatif)
NEVERS	1	Nevers 4	5	n°1 – Ecole de la Rotonde – adossés sur le mur extérieur SNCF face entrée cour d'école n°2 – Ecole Jules Ferry – adossés sur le mur extérieur, sur clôture de cour entre l'entrée maternelle et le chemin des Bas Montôts n°3 – Château des Loges – rue de Marzy n°4 – Espace Stéphane Hessel – Rue Georges Sand n°5 – Lycée Alain Colas – rue de la Raie, entre le rond point des Droits de l'Homme et la rue Charles Leblanc Bellevaux, adossés contre la grille le long du lycée (emplacement facultatif)
NOLAY	2	Guéigny	1	Le Bourg
NUARS	2	Clamecy	1	Mairie
OISY	2	Clamecy	1	3 rue Saint Symphorien – devant la mairie
ONLAY	2	Château Chinon	1	Cour de la mairie 3 route de Saint Léger
OUAGNE	2	Clamecy	1	Le Bourg – ancienne école
OUAUDAN	2	Clamecy	1	Le Bourg
OUGNY	2	Château Chinon	1	Cour de la mairie – Le Bourg
OULON	2	La Charité Sur Loire	1	Route de Montenoison, contre le mur de la salle de convivialité à côté de la mairie

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
OUROUX-EN-MORVAN	2	Château Chinon	1	Place de la Mairie – devant la mairie
PARIGNY-LA-ROSE	2	Clamecy	1	7 Rue de la Forge
PARIGNY-LES-VAUX	1	Varennes Vauzelles	1	Entrée de la place de la mairie
PAZY	2	Corbigny	1	Le Bourg – mairie
PERROY	2	Pouilly Sur Loire	1	Parking de la mairie
PLANCHEZ	2	Château Chinon	1	Mairie – place Marcel Basdevant
POIL	2	Luzy	1	21 route de Champrobert – devant la salle des fêtes Le Bourg
POISEUX	2	Guéigny	2	A côté de la salle polyvalente Le long RD 977 dans la traversée du Bourg
POUGNY	1	Cosne Cours Sur Loire	1	En face de la mairie
POUGUES-LES-EAUX	1	Varennes Vauzelles	3	n°1 – Parc Simone Veil n°2 – Rue Jean Jacques Rousseau n°3 – Rue du Bois Paillard
POUILLY-SUR-LOIRE	1	Pouilly Sur Loire	1	Place de la République
POUQUES-LORMES	2	Corbigny	1	Devant la mairie – Le Bourg
POUSSEAUX	2	Clamecy	1	Sous les promenades près de l'église – en face de la mairie
PREMERY	2	La Charité Sur Loire	2	n°1 – Ecole maternelle n°2 – Champ de foire
PREPORCHE	2	Luzy	1	Le Bourg
RAVEAU	1	La Charité Sur Loire	1	Mur de l'école élémentaire – 31 route des Bertranges (en face la mairie)
REMILLY	2	Luzy	1	Mur de la mairie
RIX	2	Clamecy	1	Place de la Mairie
ROUY	2	Guéigny	1	Le Bourg – face à la mairie
RJAGES	2	Clamecy	1	Mairie – 1 rue des Champs Maulaix (Cour logement communal)
SAINCAIZE-MEAUCE	1	Nevers 3	1	Route de la Gare – en face de la mairie
SAIN-AGNAN	2	Château Chinon	1	Le Bourg – le long du mur de l'ancien presbytère
SAIN-AMAND-EN-PUISAYE	2	Pouilly Sur Loire	1	Place du Marché
SAIN-ANDELAIN	1	Pouilly Sur Loire	1	4 rue Saint Edmond - Le Bourg
SAIN-ANDRE-EN-MORVAN	2	Corbigny	1	Rue des Ecoliers – le long du mur à gauche du CPI en face de la mairie
SAIN-AUBIN-DES-CHAUMES	2	Clamecy	1	Devant la mairie
SAIN-AUBIN-LES-FORGES	1	La Charité Sur Loire	1	Mairie – rue de l'école
SAIN-BENIN-D'AZY	1	Guéigny	2	n°1 – Avenue Pierre Petit n°2 – 1 place de la République (emplacement facultatif)
SAIN-BENIN-DES-BOIS	2	Guéigny	2	n°1 – Le Bourg n°2 – Ligny (emplacement facultatif)
SAIN-BONNOT	2	La Charité Sur Loire	1	Salle des fêtes Route du Cimetière
SAIN-BRISSON	2	Château Chinon	1	Place du 19 mars (place de la mairie)
SAIN-DIDIER	2	Clamecy	1	Le Bourg – juste à côté de la mairie
SAIN-ELOI	1	Nevers 2	5	n°1 – Rue des Fougères – salle polyvalente n°2 – Rue de la Gare - salle polyvalente n°3 – Hameau de Trangy – croix de Trangy n°4 – Aubeterre - lavoir n°5 – La Baratte – rue Saint Fiacre
SAIN-FIRMIN	1	Guéigny	1	Grilles devant la mairie – Le Bourg

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
SAINT-FRANCHY	2	Guérisny	1	Mairie - Le Bourg
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	2	Decize	1	Sur la place devant la mairie
SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	2	Clamecy	1	A coté de la Mairie
SAINT-GRATIEN-SAVIGNY	2	Luzy	1	Mairie
SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN	2	Château Chinon	1	Devant la mairie
SAINT-HILAIRE-FONTAINE	2	Luzy	1	Mairie
SAINT-HONORE-LES-BAINS	2	Luzy	2	n°1 - Rue Eugène Boyer n°2 - Rue Charleuf
SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES	1	Guérisny	1	Mur d'enceinte de la mairie
SAINT-LAURENT-L'ABBAYE	1	Pouilly Sur Loire	1	Place de la Mairie
SAINT-LEGER-DE-FOUGERET	2	Château Chinon	2	n°1 - Mur situé sur la D 291 - proximité immédiate de la mairie n°2 - D157 (direction Château-Chinon) - sur le mur longeant la mairie (emplacement facultatif)
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	2	Decize	1	n°1 - Route Nationale 81 - mairie
SAINT-LOUP DES BOIS	1	Cosne Cours Sur Loire	1	Rue du Charron - contre le mur école/mairie
SAINT-MALO-EN-DONZIOIS	2	Pouilly Sur Loire	1	Le Bourg - devant la mairie
SAINT-MARTIN-D'HEUILLE	2	Guérisny	1	A côté de la mairie - vers le mur de l'église
SAINT-MARTIN-DU-PUY	2	Corbigny	1	5 rue de la Mairie - devant la mairie et la salle des fêtes
SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN	1	Pouilly Sur Loire	1	4 place des Fleurs - devant la mairie
SAINT-MAURICE	2	Guérisny	1	Devant la mairie
SAINT-OUEN SUR LOIRE	2	Imphy	1	Rue de l'Étang - proximité immédiate de la mairie
SAINT-PARIZE-EN-VIRY	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Devant la mairie
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	2	Saint Pierre Le Moutier	2	n°1 - Mairie - avenue de la mairie n°2 - Moiry (emplacement facultatif)
SAINT-PERE	1	Cosne Cours Sur Loire	1	4 rue de la mairie - panneaux adossés aux grilles de l'école primaire située juste à côté de la mairie
SAINT-PEREUSE	2	Château Chinon	1	Le Bourg - dans la cour de l'école à côté de la salle des fêtes
SAINT-PIERRE-DU-MONT	2	Clamecy	1	Mairie - La Pougé
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	2	Saint Pierre Le Moutier	1	27 avenue du 8 mai - salle des fêtes
SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	1	Pouilly Sur Loire	1	Place de la Mairie
SAINT-REVERIEN	2	Corbigny	1	Place de la Mairie
SAINT-SAULGE	2	Guérisny	1	Rue du Champ de Foire - mur du presbytère
SAINT-SEINE	2	Luzy	1	Place de l'Eglise
SAINT-SULPICE	1	Guérisny	1	Le Bourg - en face de la mairie
SAINT-VERAIN	2	Pouilly Sur Loire	1	Rue des Ecoles
SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS	2	Pouilly Sur Loire	1	1 rue de la Mairie
SAINTE-MARIE	2	Guérisny	1	Place de l'Eglise
SAIZY	2	Clamecy	1	1 route Neuve - mur de la cour de la mairie
SARDY-LES-ÉPIRY	2	Corbigny	1	Mairie - 11 place de la Mairie
SAUVIGNY-LES-BOIS	1	Imphy	1	Place de Neuhaüsel
SAVIGNY-POIL-FOL	2	Luzy	1	Bord de la route D191 vers la mairie - sur le mur de la cour
SAXI-BOURDON	2	Guérisny	1	Rue de l'école - Le Bourg
SEMELAY	2	Luzy	1	Panneaux face à la mairie - route principale
SERMAGES	2	Luzy	1	Le Bourg
SERMOISE-SUR-LOIRE	1	Nevers 2	1	Mairie - rue d'Ardy

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
SICHAMPS	2	La Charité Sur Loire	1	Le long de la clôture de la cour de la mairie
SOUGY-SUR-LOIRE	2	Imphy	1	Place de l'église
SULLY-LA-TOUR	1	Pouilly Sur Loire	1	Rue Saint Symphorien – près du bureau de vote
SURGY	2	Clamecy	1	Place Etienne Gagneux
TACONNAY	2	Corbigny	1	Route de Brinon – devant la mairie
TALON	2	Clamecy	1	6 rue de la mairie
TAMNAY-EN-BAZOIS	2	Château Chinon	1	Le Bourg – devant la mairie
TANNAY	2	Clamecy	2	n°1 – Place Charles Chaigneau n°2 – Rue d'Enfer
TAZILLY	2	Luzy	1	Le Bourg – mur de la mairie
TEIGNY	2	Clamecy	1	Rue de la Mairie – devant le bâtiment communal qui regroupe la mairie et de l'école
TERNANT	2	Luzy	1	Place communale face à la mairie, 54 route des triptyques
THAIX	2	Luzy	1	Le Bourg – face à la mairie
THIANGES	2	Imphy	1	Le Bourg – à proximité mairie / salle des fêtes
TINTURY	2	Château Chinon	1	Place Jacques Charles Corot – devant la mairie
TOURY-LURCY	2	Château Chinon	1	19 route de Dornes – le long de la salle des fêtes
TOURY-SUR-JOUR	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Le Bourg – panneaux installés dans la cour attenante à la salle N° 2
TRACY-SUR-LOIRE	1	Saint Pierre Le Moutier	1	5 rue de la Mairie – Boisgibault
TRESNAY	2	Saint Pierre Le Moutier	1	Le Bourg – cour de la mairie
TROIS-VEVRES	1	Imphy	1	Place de l'église – A coté de la mairie
TRONSANGES	1	La Charité Sur Loire	1	3 place de la mairie - devant la mairie
TRUCY-L'ORGUEILLEUX	2	Clamecy	1	Rue des Dames - salle des fêtes
URZY	2	Guéigny	3	n° 1 - 450 Route du Greux – mairie n°2 – Rue des Vannes – écoles n°3 – Rue de l'Usine – salle des fêtes
VANDENESE	2	Luzy	1	A coté de la mairie
VARENNES-LES-NARCY	1	La Charité Sur Loire	1	Mairie – Passy Les Tours
VARENNES-VAUZELLES	2	Varennnes Vauzelles	7	n°1 - 54 avenue Louis Fouchère – Mairie n°2 – 5 rue André Malraux – Crot Cizeau n°3 – 15 avenue Louis Fouchère – Ecole Paul Langevin n°4 – Rue Charles Baudelaire – Clos Saint Louis n°5 – Rue de Verdun – Veninges n°6 – Rue de Verdun – Ecole Pauline Kergomard N°7 – Rue du Bourg – Bourg de Varennes
VARZY	2	Clamecy	2	n°1 – Cour de la mairie n°2 – Place du Marché
VAUCLAIX	2	Corbigny	1	Proche de la mairie – Le Bourg
VAUX D'AMOGNES	2	Guéigny	2	n°1 A coté de la mairie annexe de Balleray n°2 Devant la mairie annexe d'Ourover
VERNEUIL	2	Decize	1	16 L'Usage Place devant la mairie
VIELMANAY	1	Pouilly Sur Loire	1	Mairie - 14 route de la Mairie
VIGNOL	2	Clamecy	1	Mairie – Le Bourg
VILLAPOURCON	2	Luzy	1	Mairie – Le Bourg

COMMUNE	Circonscription	CANTON	NBRE D'EMPL.	ADRESSE(S)
VILLE-LANGY	1	Guéigny	1	Devant la cour de la Mairie
VILLIERS-LE-SEC	2	Clamecy	1	Le Bourg
VILLIERS-SUR-YONNE	2	Clamecy	1	Devant la mairie
VITRY LACHE	2	Corbigny	1	Mairie - Le Bourg

**428**

**NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE**



PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-17-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00014  
portant autorisation d'installer un système de  
vidéoprotection pour la Communauté de  
communes Bazois Loire Morvan - LUZY

{signataire}





**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DU PRÉFET**  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

Affaire suivie par Tatiana AUBRIET  
Tél : 03 86 60 72 11  
Mail : tatiana.aubriet@nievre.gouv.fr  
pref-fipd@nievre.gouv.fr

### **ARRETE**

modifiant l'arrêté n° 58-2022-06-17-00014 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route d'Autun 58170 LUZY

**LE PRÉFET DE LA NIÈVRE**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** les articles L. 251-1 à L. 255-1 et les articles R 251-7 à R 253-4 du Code de la sécurité intérieure
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection
- VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur Serge CAILLOT, Président, concernant l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN, situé route d'Autun 58170 LUZY ;
- VU** l'avis émis par la Commission Départementale de Vidéoprotection en sa séance du 14 juin 2022 .
- VU** l'arrêté n°58-2022-06-17-00014 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route d'Autun 58170 LUZY

Sur proposition du directeur de Cabinet

### **ARRETE**

Article 1er – L'article 1 de l'arrêté n°58-2022-06-17-00014 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route d'Autun 58170 LUZY est ainsi modifié :

Monsieur Serge CAILLOT, Président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, est autorisé, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée, **pour une durée de cinq ans renouvelable**, dans les conditions fixées au présent arrêté, un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2022/0094.

Nombre de caméras intérieures : 00  
Nombre de caméras extérieures : 04  
Nombre de caméras sur la voie publique : 00

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : pref-securite-ames@nievre.pref.gouv.fr

1/2

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 – Le Directeur de Cabinet de la préfecture de la Nièvre et le Commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Nevers, le **17 OCT. 2023**

Le Préfet,



P/Le préfet et par délégation  
Le directeur des services du cabinet

Yoann SATURNIN de BALLANGEN

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-17-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00015  
portant autorisation d'installer un système de  
vidéoprotection pour la Communauté de  
Communes Bazois Loire Morvan - Cercy-la-Tour

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DU PRÉFET**  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

Affaire suivie par Tatiana AUBRIET  
Tél : 03 86 60 72 11  
Mail : tatiana.aubriet@nievre.gouv.fr  
pref-fipd@nievre.gouv.fr

#### ARRETE

modifiant l'arrêté 58-2022-06-17-00015 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR

**LE PRÉFET DE LA NIÈVRE**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** les articles L. 251-1 à L. 255-1 et les articles R 251-7 à R 253-4 du Code de la sécurité intérieure
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection
- VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur Serge CAILLOT, Président, concernant l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN, situé route DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR ;
- VU** l'avis émis par la Commission Départementale de Vidéoprotection en sa séance du 14 juin 2022.
- VU** l'arrêté 58-2022-06-17-00015 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR

Sur proposition du Directeur de Cabinet

#### ARRETE

Article 1er – L'article 1 de l'arrêté 58-2022-06-17-00015 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé route DE DECIZE 58340 CERCY-LA-TOUR est ainsi modifié :

Monsieur Serge CAILLOT, Président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, est autorisé, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée, **pour une durée de cinq ans renouvelable**, dans les conditions fixées au présent arrêté, un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2022/0095.

Nombre de caméras intérieures : 00  
Nombre de caméras extérieures : 04  
Nombre de caméras sur la voie publique : 00

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : pref-securite-armes@nievre.pref.gouv.fr

1/2

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 – Le Directeur de Cabinet de la préfecture de la Nièvre et le Commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Nevers, le 17 OCT. 2023

Le Préfet,

  
P/Le préfet et par délégation  
Le directeur des services du cabinet  
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-17-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00016  
portant autorisation d'installer un système de  
vidéoprotection pour la Communauté de  
communes Bazois Loire Morvan - PREPORCHE

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DU PRÉFET**  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

Affaire suivie par Tatiana AUBRIET  
Tél : 03 86 60 72 11  
Mail : tatiana.aubriet@nievre.gouv.fr  
pref-fipd@nievre.gouv.fr

### **ARRETE**

modifiant l'arrêté n°58-2022-06-17-00016 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé LIEU DIT LES MORILLONS 58360 PREPORCHE

**LE PRÉFET DE LA NIÈVRE**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** les articles L. 251-1 à L. 255-1 et les articles R 251-7 à R 253-4 du Code de la sécurité intérieure
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection
- VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur Serge CAILLOT, Président, concernant l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN, situé LIEU DIT LES MORILLONS 58360 PREPORCHE ;
- VU** l'avis émis par la Commission Départementale de Vidéoprotection en sa séance du 14 juin 2022 .
- VU** l'arrêté n°58-2022-06-17-00016 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé LIEU DIT LES MORILLONS 58360 PREPORCHE

Sur proposition du directeur de Cabinet

### **ARRETE**

Article 1er – L'article 1 de l'arrêté n°58-2022-06-17-00016 portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour l'établissement COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN situé LIEU DIT LES MORILLONS 58360 PREPORCHE est ainsi modifié :

Monsieur Serge CAILLOT, Président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, est autorisé, à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée, **pour une durée de cinq ans renouvelable**, dans les conditions fixées au présent arrêté, un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2022/0096.

Nombre de caméras intérieures : 00  
Nombre de caméras extérieures : 04  
Nombre de caméras sur la voie publique : 00

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : pref-securite-armes@nievre.pref.gouv.fr

1/2

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi.

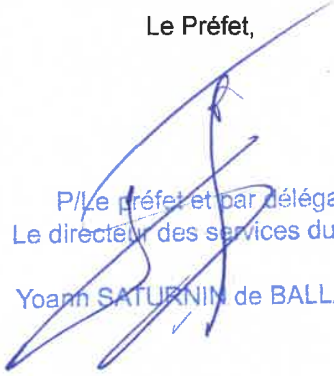
Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Article 2 – Le Directeur de Cabinet de la préfecture de la Nièvre et le Commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Nevers, le **17 OCT. 2023**

Le Préfet,

  
P/Le préfet et par délégation  
Le directeur des services du cabinet  
Yoann SATURNIN de BALLANGEN



PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-18-00003

Arrêté préfectoral établissant la liste  
départementale d aptitude aux fonctions de  
commissaire enquêteur dans le département de  
la Nièvre au titre de l année 2024

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE**

**Arrêté N°58-2023-10-18-00003**

**Liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur  
dans le département de la Nièvre au titre de l'année 2024**

-

**La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions  
de commissaire enquêteur,**

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 et R.123-34 et suivants concernant la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R.111-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du Code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 58-2021-11-04-00001 en date du 4 novembre 2021 fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de la Nièvre ;

**VU** les candidatures recueillies ;

**VU** l'avis de la commission départementale, réunie le 28 septembre 2023, afin d'examiner les demandes ;

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80 -- Courriel : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)

... / ...

## ARRÊTE LA LISTE DÉPARTEMENTALE

des personnes susceptibles d'être désignées au cours de l'année 2024 pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ou de membre de commission d'enquête comme suit :

- M. Claude **BIANCALANA**, fonctionnaire en retraite
- M. Jean-Pierre **BILLARD**, chef technicien des services vétérinaires
- M. Jean-François **BLANCHOT**, chef d'établissement scolaire en retraite
- Mme Bernadette **COSTE**, fonctionnaire en retraite
- Mme Josette **DESBORDES**, fonctionnaire en retraite
- M. Yves **GALLOIS**, fonctionnaire en retraite
- M. Denis **GOUTTE**, ingénieur en retraite
- M. Gérard **GUILLAUMIN**, fonctionnaire en retraite
- M. Dominique **LAPREVOTTE**, retraité de la gendarmerie nationale
- M. Robert **LECAS**, cadre d'entreprise industrielle en retraite
- M. Joël **VENIANT**, retraité de la gendarmerie nationale

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre et pourra être consultée à la Préfecture de la Nièvre ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Dijon.

Le Vice-Président du Tribunal  
Administratif  
de Dijon  
Président de la commission,

  
Philippe NICOLE



Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80 -- Courriel : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-10-18-00001

Arrêté CDEN 18-10-23

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation  
et des collectivités locales**

Bureau des collectivités locales, des élections  
et des activités réglementées  
Affaire suivie par : Christine Baptista  
Tél : 03 86 60 71 98 / 06 07 07 31 44  
mél : christine.baptista@nievre.gouv.fr

Arrêté N°BLEAR/2023/ 10 - 18 - 00001  
Modifiant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2022  
fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale

Le préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** les articles L. 235-1 et R 235-1 à R 235-11 du code de l'éducation ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Michaël GALY en qualité de préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du 26 octobre 2022 modifié fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 58-2023-08-21-00013 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic PIERRAT, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

**VU** la proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA éducation) ;

**VU** la transmission en date du 5 octobre 2023 de la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le 1° du II de l'arrêté du 26 octobre 2022 fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale est modifié comme suit :

«1° - Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.)

titulaire : M. Florent MOULINET  
suppléant : Mme Alix HONORE-WIATR

titulaire : Mme Cécile LANOUE  
suppléant : M. Eric GUYOT

Préfecture de la Nièvre 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS CEDEX  
tél : 03 80 60 70 80 - Fax : 03 36 12 54- mél : courrier@nievre.pref.gouv.fr  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

titulaire : Mme Marie GREA  
suppléant : Mme Céline VRIN

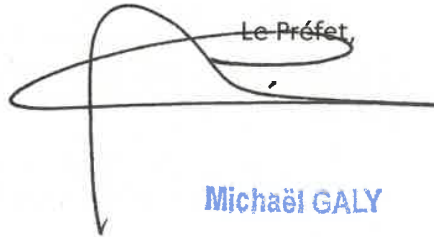
titulaire : Mme Frédérique BONNET  
suppléant : Mme Sandrine DE CARVALHO ».

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nevers, le

18 OCT. 2023

Le Préfet,



Michaël GALY